

Un an d'enquête
de la rédaction
du « Monde »
sur les homicides
conjugaux

féminicides

MÉCANIQUE D'UN CRIME ANNONCÉ

Laetitia Schmitt a été tuée par son conjoint, dont elle divorçait, le 25 juin 2018. Elodie Schneider, sa cousine, s'est fait tatouer son prénom : « Une manière de ne pas la laisser tomber dans l'oubli. » A Mommenheim (Bas-Rhin), le 13 mars. CAMILLE GHARBI POUR « LE MONDE »

M

UN AN D'ENQUÊTE
POUR OUVRIR LES YEUX

« FÉMINICIDE, MOT MASCULIN QUI TUE », titrait-on, au *Monde*, une enquête publiée par notre magazine en novembre 2019. Mot masculin qui recoupe une réalité cruellement féminine : le meurtre de plus d'une centaine de femmes par leur conjoint chaque année en France. Longtemps qualifiés de « crimes passionnels », comme pour mieux les euphémiser, les féminicides se sont imposés dans le débat public tout au long de l'année 2019 en apparaissant sous une lumière crue. *Le Monde*, en constatant, dès mars 2019 et pour une année, une équipe d'investigation pour enquêter sur ces crimes, a voulu comprendre comment et pourquoi notre société a longtemps refusé d'ouvrir les yeux sur l'ampleur et la réalité des féminicides.

Pour prendre la mesure de ce phénomène complexe, nous avons cherché à dénouer le fil des quelque 120 homicides conjugaux identifiés en 2018. Dossier par dossier, nos journalistes ont reconstitué les faits, les profils des hommes auteurs et des femmes victimes, leurs histoires et itinéraires personnels. Ils ont rencontré, aux quatre coins du pays, leurs proches, leurs familles et enfants, tous dévastés après ces drames.

Ils ont contacté les policiers, gendarmes, magistrats et travailleurs sociaux, pour comprendre ce qui a été fait ou n'a pas été fait pour empêcher ces meurtres. De ce travail systématique, il ressort que ces crimes sont, le plus souvent, l'aboutissement d'une mécanique qui aurait pu, et aurait dû, être identifiée et désamorcée.

Un schéma récurrent

Derrière chaque histoire de meurtre conjugal, on constate en effet que les violences, psychologiques ou physiques, étaient présentes depuis longtemps comme autant de signes avant-coureurs. Un schéma revient de façon récurrente dans ces couples : celui de la prise de contrôle radicale d'un homme sur sa conjointe, un homme qui fait tout pour la maintenir sous sa coupe. Ce phénomène d'emprise peut durer des années, jusqu'à ce que la femme décide d'y mettre un terme en voulant reprendre sa liberté. C'est ainsi la séparation ou la menace de séparation qui, la plupart du temps, provoque le passage à l'acte, souvent très violent : pour les auteurs de féminicides, la rupture est vécue comme une dépossession à ce point insupportable qu'ils préfèrent tuer leur compagne plutôt que de la voir échapper à leur contrôle.

Parce qu'elles ont lieu dans l'intimité et le secret des couples, qu'elles sont souvent minorées, voire niées, les violences antérieures au crime ne sont pas toujours perçues à la hauteur de leur gravité, ni par les forces de l'ordre ni par les proches des victimes. Selon un rapport de l'Inspection générale des services judiciaires, rendu public fin 2019, dans 63 % des féminicides, des violences préexistantes auraient pu constituer un signal d'alarme. Dans 35 % des cas, elles n'avaient pas été signalées à la police, mais étaient le plus souvent connues de la famille, des voisins ou des services sociaux. Dans ces conditions, le meurtre est souvent une déflagration pour les proches des victimes, qui vivent ensuite dans la douleur de ne pas avoir su l'empêcher. Pour les enfants survivants, dont près de 60 avaient assisté, en 2018, à l'homicide conjugal, c'est une enfance effacée en un geste.

L'enquête que nous avons menée, qui se prolongera par la publication, mardi 2 juin, d'un grand format multimédia sur le site internet du *Monde* et par la diffusion d'un documentaire sur France 2 en soirée, prouve que ces crimes auraient souvent pu être évités. Grâce à un meilleur traitement des signalements par la police et la justice, mais aussi par la prise de conscience, par les femmes elles-mêmes et leur entourage, que les violences qu'elles subissent ne sont en rien une fatalité. En ce sens, la reconnaissance que les féminicides procèdent d'une mécanique spécifique est salutaire. Loin de ne ressortir que de l'intimité des couples, ces crimes doivent être révélés au grand jour pour ce qu'ils sont, un fait social que la société peut empêcher. ■

CÉCILE PRIEUR,
DIRECTRICE ADJOINTE DE LA RÉDACTION

LAETITIA SCHMITT
UNE VIE SOUS EMPRISE

La jeune femme a été tuée, le 25 juin 2018, après avoir voulu quitter son conjoint, qui exerçait sur elle un contrôle absolu

RÉCIT

Le 25 juin 2018, en inspectant la rue depuis le pas de sa porte, Clément Robert (le nom a été modifié) remarque que la voiture blanche immatriculée dans le Sud est encore là. Comme la veille, elle est un peu planquée, au bout de la rue. Il se dit que c'est curieux : les visiteurs sont rares dans ce quartier de Schweighouse-sur-Moder (Bas-Rhin) et, d'ordinaire, ils se garent proprement devant les pavillons.

A quelques numéros de là, au 22, cité des Houblons, Laetitia Schmitt prépare le petit déjeuner de ses deux enfants, de 11 ans et 12 ans. Le plus grand reçoit un message de leur père : « *Coucou les loulous, bonne journée, je vous aime très fort.* » Laetitia prend sa voiture vers 8 heures pour déposer la petite à l'école. C'est un aller-retour rapide, interrompu par un bref coup de fil de son mari. Un peu avant 10 heures, la jeune femme accompagne l'aîné au collège. De retour, elle se gare dans sa cour, descend de la voiture et prend le petit escalier qui mène à sa porte.

De l'autre côté de la rue, une femme, à sa fenêtre, remarque que sa voisine n'est pas seule. Son mari est là. Elle pense d'abord distinguer une étreinte, mais en collant son nez contre la fenê-

tre, elle voit le corps de Laetitia qui se dérobe. La voisine n'ose pas sortir, elle a aperçu un couteau. Elle appelle les secours. Clément Robert, depuis sa cuisine, entend lui aussi les hurlements. Il se précipite dehors et croise l'homme au couteau qui s'éloigne, un peu hagard.

A six kilomètres de là, Lucie Bauer capte le message radio : une dame a pris un coup de couteau à Schweighouse-sur-Moder. La jeune gendarme n'est pas de permanence, mais, mue par un pressentiment étrange, elle enfle son gilet pare-balles et annonce à son supérieur qu'elle y va. Dans la voiture, elle entend l'adresse. Contre toute évidence, elle se convainc que « *ça n'est pas possible* ».

FOULE HABITUELLE DES SCÈNES DE CRIME

Quand elle arrive (sept minutes après l'appel de la voisine), la foule habituelle des scènes de crime s'est déjà massée autour de la maison. Un silence étrange règne sous le ciel d'un bleu insoutenable.

Toute gendarme qu'elle est, lorsque Lucie Bauer reconnaît la femme allongée par terre, elle vacille. C'est bien elle. Schmitt Laetitia. Epouse Griffon. Née le 26 juin 1982, à Strasbourg. Le 26 juin, c'est demain, songe la gendarme. Elle s'agenouille près d'elle : « *C'est Julien qui vous a fait ça ?* » La jeune femme a le temps de répondre « *oui* » avant que les pompiers ne l'emportent sur une civière.

Dans la rue, les voisins confirment l'identité de l'agresseur : c'était bien le mari de Laetitia. Clément Robert répète, en larmes : « *Il avait changé de voiture. Si j'avais reconnu la voiture, je l'aurais prévenue. Laetitia m'avait dit qu'il n'avait plus le droit de l'approcher.* »

Julien Griffon et Laetitia Schmitt se sont rencontrés dix-neuf ans plus tôt. Julien avait 17 ans. Apprenti dans la restauration, il vivait d'un job à l'autre et il parlait avec colère de son enfance, ballotté entre des parents séparés, l'un établi à Paris, et l'autre en Alsace. Laetitia avait 16 ans, elle s'appretait à passer un BEP de secrétariat. Elle était très drôle et très belle. « *A faire tourner les têtes* », disaient les adultes de cette brune discrète qui se cachait derrière ses longs cheveux bruns et ses fines lunettes de vue. Elle aimait le grand air, les romans à l'eau de rose et les étés interminables à Conversano, le village natal de sa mère dans les Pouilles, en Italie. Douée pour le piano, elle avait intégré le conservatoire quelques années plus tôt. Elle était « *heureuse de vivre* », « *adorait chanter* » et « *écoutait en boucle Musica à d'Eros Ramazzotti* ».

Tout ça, c'était « *avant Julien* », disent ses proches. Des souvenirs flous, comme recouverts par l'image plus récente de Laetitia « *terne* », « *pâle* », « *amaigrie* », « *complètement effacée* ». Lorsqu'ils se sont rencontrés à cette fête d'anniversaire, en janvier 1999, Laetitia et Julien



La photographe **Camille Gharbi** a accompagné l'enquête menée par les journalistes du Monde. Elle signe aujourd'hui les photos de ce supplément. En 2018, elle questionnait la violence domestique, jusqu'à l'homicide conjugal, dans sa série « Preuves d'amour », pour laquelle elle photographie les objets du quotidien transformés en armes de crimes dans les féminicides recensés en France en 2017.

Le 13 mars, au domicile des parents de Laetitia Schmitt, une photo discrète de la jeune femme. « Nous n'avons pas voulu mettre trop d'images d'elle sur les murs, surtout pour protéger ses enfants, qui vivent avec nous », dit son père.

sont tout de suite tombés éperdument amoureux. Les premiers mois, Laetitia téléphonait tous les jours, à la même heure, à Julien. Lui l'attendait tous les soirs au pied de l'entreprise où elle effectuait son stage. Au bout de quelques mois, Julien s'est installé dans l'appartement des Schmitt, au cœur de Strasbourg. Jean-Marc, le père, n'était pas très à l'aise avec ce « petit couple » perpétuellement enfermé dans la chambre de Laetitia, mais il se disait que c'était un truc de jeunes amoureux.

Quand ils ont eu 18 ans, Laetitia et Julien se sont installés ensemble et sont devenus ce qu'on appelle un « couple fusionnel ». Laetitia s'est habituée aux questions insistantes de son compagnon. Il était curieux de ses journées de travail, de ses déplacements, de ses amies. Au début, cette attention aiguë la touchait. Ça signifiait que son compagnon s'intéressait à elle. A l'époque, elle s'autorisait encore à sortir seule. Pas souvent, parce qu'il n'aimait pas ça, et qu'il avait raison : au fond, un couple, ça partage tout. Un soir, en 2005, invitée à un barbecue entre collègues, Laetitia a décidé d'y aller, contre l'avis de Julien. « J'ai oublié de le rappeler, et lorsque je suis rentrée, il s'est imaginé que je l'avais trompé, décrivait-elle douze ans plus tard aux gendarmes. Il s'est montré violent verbalement et m'a empoignée plusieurs fois. Sous cette pression, j'avais quitté mon travail. »

« IL Y A DU GRABUGE CHEZ VOTRE FILLE »

Un an plus tard, en 2006, Laetitia retrouve un poste de secrétaire administrative. Elle est enceinte. Jean-Marc se souvient qu'à cette époque Julien lui avait dit quelque chose comme : « Moi, je ne vais pas au boulot pour me faire des amis », mais le père de Laetitia n'a pas fait le lien avec le fait que sa fille changeait régulièrement de travail. Puis Julien s'est mis à le harceler : « Il venait chez nous pour se plaindre que Laetitia rentrait trop tard du boulot. Il disait que c'était parce qu'elle voulait voir les gars. J'avais arrêté de fumer à l'époque, mais j'ai repris. C'était la cigarette ou je lui cassais la gueule. »

Un soir, Julien n'est pas venu. Jean-Marc s'est dit : « Ah, il a compris qu'il se faisait des films. » A 23 heures, coup de fil de la police : « Venez, il y a du grabuge chez votre fille. » Julien, persuadé

que Laetitia le trompait avec un collègue, a retourné l'appartement. Le lendemain, Laetitia a demandé à ses parents de ne pas en faire tout un plat. « Elle a dit qu'il s'était énervé parce qu'il n'avait pas de boulot. Je n'étais pas d'accord avec elle », se souvient Jean-Marc. Après ça, les Schmitt n'ont pas revu leur fille pendant plusieurs mois. Quand elle les a rappelés, après la naissance de son fils, elle a posé une condition : la réconciliation ne se ferait pas sans Julien. Le message est clair : son couple, c'est sacré.

Quand leur fille est née, en 2007, il a paru normal au couple que Laetitia s'arrête de travailler. En 2008, ils ont emménagé à Schweighouse-sur-Moder, à 35 kilomètres de Strasbourg. C'est « la campagne », disent les Strasbourgeois de cette commune pavillonnaire, entourée de forêts et de champs. Laetitia, qui avait toujours rêvé d'une famille, d'une maison et d'un jardin, se sentait comblée. Le 26 juin 2010, le jour de son 28^e anniversaire, Julien l'a épousée. Une fête toute simple, dans une salle louée à Vendenheim, avec une cinquantaine d'invités. Laetitia était jolie dans sa robe blanche. « Pour lui, le mariage signifiait que cette mauvaise histoire [celle du barbecue de 2005] était derrière nous et qu'il m'avait pardonnée », confiera-t-elle aux gendarmes en 2017.

Le contrôle total de Julien sur son épouse s'est mis en place progressivement. Il a d'abord pris le droit de consulter son téléphone : quand on s'aime, on se dit tout. Puis il s'est mis à lire tous ses SMS et ses e-mails, à consulter son journal d'appels et à examiner les factures détaillées. Julien a aussi installé un petit traceur sur le smartphone de Laetitia pour suivre ses déplacements. Il lui a proposé la réciprocité. Pour les comptes en banque, il l'a convaincue que c'était plus pratique d'avoir un seul compte, que ça la libérerait de toute cette paperasse.

Puis il s'est mis à sélectionner dans son placard ce qu'il jugeait indécent. Les jupes trop courtes, poubelle. Les chemisiers décolletés, poubelle. Les sous-vêtements en dentelle n'étaient autorisés que le week-end, quand Laetitia ne sortait pas de chez eux. Pour les jours où elle allait travailler, Julien lui a imposé de porter des dessous en coton, couleur chair, qu'il s'est chargé d'acheter. Elle s'est moins maquillée

aussi, pour ne pas être accusée de chercher à plaire. Puis elle n'a plus eu le droit de sortir seule, sauf pour aller travailler. « Même pour sa pierre tombale, on a eu du mal à trouver une photo de Laetitia seule, sans lui », dit son père.

Toutes ces choses que les autres faisaient sans y penser – aller à la gym, improviser un verre en sortant du bureau, prévoir un cinéma entre copains –, Laetitia ne les faisait plus depuis si longtemps qu'elles ne pouvaient plus lui manquer. C'était comme imaginer la vie dans un pays étranger. Après le travail, elle rentrait directement à la maison, sans s'arrêter, pas le temps. En cas d'embouteillage, elle savait qu'il fallait prévenir Julien. Il était de nature inquiète, elle ne voulait pas qu'il s'affole ou qu'il aille penser qu'elle avait rejoint un autre homme.

Elle avait appris à se taire quand il explosait. Ne pas répondre, ne pas bouger, ne pas protester, surtout, ne pas attiser ce feu au fond de son regard. Le recroquevillement comme stratégie de survie. Attendre que ça passe. Et ça passait toujours. Elle appelait ça des « prises de tête » et elle avait appris à les garder pour elle. C'est son corps qui s'est mis à parler. Elle s'est mise à sursauter au moindre bruit. Elle s'est mise à éviter les coins et à se placer toujours en face d'une porte. « Pour pouvoir m'enfuir », expliquera-t-elle à son père quand il s'en rendra compte, au printemps 2018.

DONNER LE CHANGE

Pendant une dizaine d'années, le couple est parvenu à donner le change. Ils étaient beaux ; elle douce et souriante, lui orageux et souverain, un couple comme au cinéma. On s'extasiait sur leur maison toujours parfaitement rangée, savonnée, briquée, aspirée, époussetée, immaculée. On ne s'étonnait plus de « [leurs] trucs », comme elle disait : sa façon à lui de ne pas la quitter du regard, son retrait à elle, toujours plus discrète. Sans traces de violence, personne ne s'est dit qu'il pouvait s'agir d'indices de maltraitance. « Quand on les voyait pour les fêtes de famille, il y avait toujours une petite tension », se souvient son père. Une fois, Laetitia a renversé un bol ou un verre, son père ne se rappelle pas, mais il a vu le regard de son gendre et le corps de sa fille se tendre. Ça a duré quelques secondes. Julien limitait sa guerre à l'intimité de son foyer. Nourrie année après année, son obsession de contrôler la vie de Laetitia a progressé graduellement pour culminer en férocité débridée au printemps 2017.

A cette époque, cela fait trois ans que Laetitia Griffon, comme tout le monde l'appelle alors, est agente de facturation dans un établissement public à Schiltigheim, à 30 kilomètres de chez elle. C'est la première fois que Laetitia reste si longtemps dans la même entreprise, elle s'y sent bien et elle est devenue très amie avec Marjorie Studer, sa collègue de bureau. Marjorie, une tornade blonde, très libre et pleine d'assurance, passionnée de chevaux et de voyages, qui élève seule son fils. Elle est aussi bavarde et expansive que Laetitia est timide et rougissante. « Elle était rigolote et hyper gentille, décrit Marjorie. Même sans être coquette, elle était belle. Tout le monde la regardait. »

L'été, alors que tout le service est en robe et en short, Laetitia persiste à enfiler des jeans et des tops à manches longues. Certains jours, elle noue un petit foulard autour de son cou et place un coussin chauffant derrière sa nuque. Marjorie comprend la gravité de la situation quand, un lundi, en regardant ses ongles, la jeune femme se met à trembler : « J'ai oublié d'enlever mon vernis. » Laetitia explique qu'elle n'a pas le droit d'en porter au bureau. Elle est dans un tel état que Marjorie renonce à lui dire ce qu'elle en pense. Elle se contente d'acheter du dissolvant pendant la pause.

Après ça, elle s'est mise à lui parler d'hommes qui ne fouillent pas le sac de leur amie le soir venu et qui ne balancent pas les assiettes contre les murs parce que les lasagnes sont trop cuites. Quand Marjorie a découvert, au printemps 2017, les nouvelles consignes imposées à son amie – envoyer une photo à la pause déjeuner pour montrer qu'elle n'est pas avec un homme et imprimer ses e-mails pour prouver qu'elle a bien une réunion –, elle ne s'est pas privée de lui dire que ce n'était pas normal, mais Laetitia lui a opposé son rituel « on vit comme ça depuis qu'on se connaît ».

Quelque chose avait changé : Julien sentait qu'elle s'épanouissait. Un soir de mars, il a découvert que Laetitia avait ajouté un de ses jeunes collègues sur Snapchat, l'unique réseau social qu'il lui autorisait parce que les Schmitt y échangeaient des nouvelles sur un groupe familial. Quand il a vu le nom de ce garçon dans ses contacts, Julien a exigé qu'elle supprime son compte. Aux gendarmes, elle déclarera : « Cela lui rappelait l'histoire d'il y a onze ans. »

A la maison, depuis cette histoire de Snap, Julien lui fait vivre un enfer. Il s'est remis à

parler d'une aventure qu'elle aurait eue avec un collègue au barbecue de 2005. Il a ressorti les factures vieilles de douze ans sur lesquelles figure le relevé de leurs conversations téléphoniques. Des nuits entières passées à la cuisiner : qu'est-ce qu'ils se racontaient ? Un soir, il lui a donné une gifle. Et encore le lendemain. A chaque fois, Julien s'est excusé et s'est effondré en larmes. Laetitia, épuisée, a proposé de se faire tatouer son prénom pour lui prouver son amour. Ou c'est lui qui le lui a suggéré. On ne sait pas. Toujours est-il qu'il l'a accompagnée dans un salon de tatouage à Waltenheim-sur-Zorn.

Puis il a recommencé. Mars, avril, mai, juin, juillet. Cinq mois de nuits blanches et de coups. Il essayait d'épargner son visage. Laetitia pouvait masquer les bleus sous des vêtements et les traces de strangulation sous des foulards, mais elle ne pouvait pas retourner travailler avec une joue violacée. A force, elle s'est mise à multiplier les arrêts maladie. Ces jours-là, il restait près d'elle, jusqu'à finir par quitter sa place de jardinier dans un golf à La Wantzenau. Ça signifiait qu'il serait à la maison toute la journée, qu'il n'y aurait plus de répit pour Laetitia.

Il a fait comme avant : il s'est mis à dire « ton boulot de merde ». Son travail, le lieu où elle était le plus en sécurité, devenait pour lui le risque le plus grand de la perdre. A ses yeux, Marjorie était devenue la faiseuse d'embrouilles, la preuve vivante que celles qui traînaient tard dans les couloirs des bureaux étaient toutes des célibataires, des infidèles, des salopes. « Il est allé jusqu'à lui interdire de me parler en dehors des heures de travail », raconte Marjorie. Au mois de juillet, Laetitia est venue déposer son chat chez elle, pour les vacances. Julien était là, en « homme parfait », Laetitia était fuyante et les enfants, « silencieux ». Ça ne lui a pas plu à Marjorie.

Cet été-là, toute la famille a migré dans les Pouilles pour un mariage. C'est sous le soleil brûlant de Conversano que la famille Schmitt a compris que quelque chose ne tournait pas rond. A la plage, Laetitia, en boxer et tee-shirt, restait sur sa serviette, le dos voûté. Dans les rues du village, elle marchait la tête baissée. Le soir du mariage, quand Laetitia a serré son frère Cédric dans ses bras, son autre frère, Nicolas, a vu distinctement Julien blêmir et saisir le bras de sa sœur : « Il lui a dit : "C'est moi ton mari." » Un après-midi, sur la plage, Julien était à un rien de casser la gueule d'un type dont il était sûr qu'il filmait Laetitia avec son smartphone. « En Italie, il y a eu un épisode de violence, se souvient-elle devant les gendarmes. Son discours était toujours le même : (...) Je suis une allumeuse, je mate tous les mecs, etc. Lors de cette dispute, les enfants étaient dans la chambre à côté. »

CACHER LES DÉGÂTS SUR SON VISAGE

De retour à Schweighouse-sur-Moder, le 17 août, Julien a suggéré qu'ils passent un week-end chez eux, rien que tous les deux. « Je n'étais pas à l'aise », confiera-t-elle aux gendarmes lorsqu'elle racontera cette soirée. Laetitia pressent que ça va mal tourner quand il se met à la harceler de questions. Elle a peur de ce qui va se passer parce qu'il l'a déjà fait : il met ses mains autour de son cou et il serre comme un fou jusqu'à ce que sa tête retombe contre le sol. « Je lui ai demandé de m'emmener aux urgences d'Haguenaou. J'avais très mal, mais je n'ai pas réussi à rentrer à l'intérieur, j'avais peur que mon mari ait des ennuis », poursuit-elle. De retour chez eux, il l'embrasse et la soigne. Le samedi, il la conduit chez Auchan pour acheter du fond de teint et de l'anticerne. Il s'agit de cacher les dégâts sur son visage : le couple est invité à un baptême le lendemain.

En rentrant de la cérémonie, Julien ne l'a pas lâchée. Il est revenu sur cette vieille histoire de 2005. Il lui a dit sans colère qu'il l'avait surprise en train d'embrasser son collègue : « Je pensais qu'il m'avait vraiment vue; (...) je lui ai expliqué que mon collègue m'avait embrassé par surprise et que je ne m'y attendais pas, et que, lorsqu'il avait à nouveau essayé, je l'ai rejeté. » Il l'a écoutée sans rien dire, puis, en larmes, il l'a prise dans ses bras. Laetitia a trouvé ça bizarre, elle s'attendait à une scène, mais non, au lieu de ça, Julien lui propose calmement d'aller chercher un McDo. Elle n'en a pas vraiment envie, mais il insiste. Sur le chemin du retour, il dévie brutalement pour prendre la route de la zone industrielle, là où il n'y a personne. « Il s'est acharné sur moi. (...) J'ai réussi à avoir mon fils au téléphone, et c'est mon fils qui a réussi à le calmer. Au retour, j'ai pris le volant. Il a continué à me mettre des coups dans le visage. »

Au cours de cette nuit du 27 au 28 août 2017, Laetitia a cru mourir et elle a vu ses enfants pétrifiés d'épouvante par son état. Elle a appelé ses frères. Ils l'ont transportée aux urgences du Nouvel Hôpital civil, à Strasbourg. ▶▶▶

►►► « *Patiente de 35 ans se présente aux urgences. (...) Elle ne souhaite pas donner l'identité de son agresseur. Celui-ci aurait tenté de l'étrangler dans la voiture alors qu'il conduisait.* » Sur trois pages, les médecins décrivent une vingtaine d'ecchymoses violacées sur le corps et le visage. Le rapport mentionne que la « zone du cuir chevelu est dépilée en occiput » : Julien lui a arraché une poignée de cheveux alors qu'elle tentait de fuir en sautant de la voiture. « *Le jour d'après, les deux frères l'ont amenée ici pour dire "voilà ce qui se passe"* », raconte Jean-Marc Schmitt. D'un seul coup, leurs soupçons, balayés à coups de « non, elle nous le dirait s'il y avait quelque chose », se sont matérialisés sous leurs yeux : Laetitia était défigurée.

Au bout de quelques jours, Laetitia, réfugiée chez son frère Nicolas avec ses enfants, s'est mise à dire que c'était un peu sa faute cette histoire de Snap, qu'elle aurait dû le prévenir, que les enfants avaient besoin de leur père. Elle butait contre une promesse. Ils s'étaient dit : toute la vie. Et lui répétait tous les jours qu'il voulait la garder, qu'il l'aimait, que sans elle il crèverait. Au bout d'une semaine, elle est retournée à la maison où le calme est devenu rare. Quand Julien faisait une remarque, elle ne savait pas jusqu'où ça pouvait aller. Une fine couche de poussière sur un meuble pouvait représenter un danger – Julien détestait le désordre. Mais les jours de grand orage, il n'avait même plus besoin d'un mouton sous le lit. Il devenait subitement méchant – « *pute, pute, pute* » – et une gifle partait. Laetitia a de nouveau envoyé un arrêt de travail. Forcément, ça a tracassé Marjorie qui s'est décidée à l'appeler : « *Je l'ai entendue me dire sur un ton très agressif: "Arrête de te mêler de ma vie."* » Alertée, la directrice des ressources humaines a convoqué Laetitia Schmitt.

Florence Gaillard est une femme franche et énergique mais, au cours de ce rendez-vous, elle se souvient avoir été hésitante, comme empruntée. Elle revoit Laetitia le visage fermé, l'air de dire : « *Ça ne vous regarde pas.* » En vérité, Laetitia déteste qu'on dise du mal de Julien. Les autres ne le connaissent pas comme elle le connaît. Elle, elle sait qu'il a tellement souffert d'avoir eu des parents divorcés, qu'il a une peur panique de l'abandon, que c'est ça qui le rend si possessif. Florence Gaillard comprend le piège qui s'est refermé sur Laetitia : « *Les choses ne vont pas s'arranger. Elles vont empirer.* »

Un mois plus tard, Florence Gaillard la convoque à nouveau : « *J'y suis allée cash: "Laetitia, je sais que vous êtes une femme battue, je sais que votre père a déposé une main courante contre votre mari."* » Laetitia s'agace : « *Mon père ne fait que critiquer mon mari.* » Florence Gaillard poursuit : « *Si votre fille est battue par son conjoint, vous ne ferez pas de signalement, vous ?* » A demi-mot, Laetitia admet que Julien a été violent, mais une seule fois. Florence Gaillard, qui a lu sur Internet qu'il ne fallait « *surtout pas critiquer le mari* », lui suggère de demander de l'aide, aux policiers, aux médecins... Mais en l'observant, elle comprend qu'elle n'en est pas capable. Laetitia est si mince qu'on devine ses clavicules et ses épaules osseuses sous la grosse doudoune noire qu'elle refuse de retirer. Elle ne pèse plus qu'une trentaine de kilos. « *Elle était d'une tristesse vraiment accablante* », se souvient la DRH.

Quand elle s'est levée en disant : « *Il faut que j'y aille parce qu'il m'attend dans la voiture* », Florence Gaillard et sa collègue se sont regardées, stupéfaites. « *On a eu peur pour elle.* » Immédiatement après l'entretien, elles ont foncé au commissariat de Schiltigheim où l'on n'a pas bien compris de quoi elles se mêlaient. A la gendarmerie de Mundolsheim, on leur a réservé le même accueil embarrassé : « *Il faut que votre collègue porte plainte.* » A la gendarmerie d'Hagenau, la plus proche du domicile de Laetitia, la DRH tombe enfin sur quelqu'un qui accepte d'enregistrer ce qu'elle a à révéler. Florence lui demande : « *Ça se soigne, cette jalousie malade ?* » L'homme répond : « *Oui, avec une balle.* » Il ne croit pas que ces gars-là puissent changer.

LA GENDARME FACE À UN MUR

Florence Gaillard n'a jamais eu de nouvelles de ce signalement. Longtemps, elle a cru qu'il avait pris la poussière dans un tiroir. En réalité, dès le jour qui a suivi, le commandant de la brigade d'Hagenau l'a transmis à l'adjudante Lucie Bauer, la référente « violences intrafamiliales » (VIF) au sein de la gendarmerie. Mariée au capitaine Jean-Philippe Walliser, elle avait dû bosser dur, plus que les autres, pour s'imposer, pour ne pas être que la femme du chef aux yeux des collègues. Sa spécialité n'intéresse pas beaucoup les hommes de la gendarmerie, certains l'appellent l'assistance sociale, mais Lucie s'en moque, elle est certaine de sa vocation : « *Tant qu'il y aura de l'inégalité entre les hommes et les femmes, il y aura de la violence au sein du couple.* »

La gendarme sait comment certains hommes traitent leurs épouses, elle sait qu'elles ne mentent pas, qu'elles n'exagèrent pas les coups. Elle sait que les abominations qu'elles racontent sont en dessous de ce qu'elles vivent. Elle sait pourquoi les hommes tuent leurs compagnes : parce qu'elles refusent de leur céder. « *Ça n'est pas de l'amour, mais de la possession.* » Elle a appris à ne pas brusquer celles qui arrivent dans son bureau. Elle sait qu'elles renoncent une fois, deux fois à porter plainte, qu'elles se braquent en refusant qu'on s'en prenne au père de leurs enfants, que parfois elles retournent chez elles. Elle sait aussi que les gendarmes peuvent passer à côté d'un féminicide en interprétant mal l'ambivalence de certaines femmes : « *Si on ne comprend pas les stratégies de manipulation de l'agresseur, on ne peut pas comprendre l'attitude de la victime.* »

La première fois qu'elle a eu Laetitia au téléphone, au début du mois d'octobre, elle s'est trouvée face à un mur : « *Elle m'a dit qu'elle était amoureuse de son mari, qu'elle aimait ses enfants et qu'elle n'avait pas du tout envie de les séparer de leur papa.* » Lucie lui a expliqué rapidement le cycle de la violence conjugale tel qu'il a été décrit par la psychologue américaine Lenore Walker. Quatre phases qui se répètent indéfiniment : la période de tension, quand l'homme est agressif et culpabilisant ; l'explosion, quand il devient violent physiquement ; la justification, lorsqu'il se trouve des excuses et que la victime se sent coupable ; la lune de miel, quand il s'excuse et qu'il promet. Et de nouveau la tension. Une boucle infernale.

Avant de raccrocher, elle lui a promis : « *Je ne vous lâcherai pas.* » « *Dans sa voix, j'ai compris que c'était grave, et qu'il fallait absolument*

« CHAQUE VICTIME A CETTE PEUR : "COMMENT ÇA VA SE PASSER AVEC LES ENFANTS ? QU'EST-CE QU'IL VA FAIRE EN APPRENANT QUE J'AI PORTÉ PLAINE ?" »

LUCIE BAUER
adjudante de gendarmerie

Florence Gaillard, DRH de la jeune femme, avait alerté les forces de l'ordre de sa situation.



qu'on se rencontre », se souvient Lucie. Il ne s'est pas passé une semaine avant que Laetitia retourne à l'hôpital.

Dimanche 8 octobre 2017, Schweighouse-sur-Moder. Laetitia et Julien prennent leur douche ensemble, comme ils le font depuis dix-huit ans. Sous l'eau chaude, Julien mentionne l'histoire du Snap. Laetitia sent un nœud au creux de son ventre. Il recommence. Elle ne devrait pas, mais elle ose : « *Arrête avec ça.* » Le regard de son mari se durcit : « *Menteuse, allumeuse.* » Il lui dit de la fermer si elle ne veut pas s'en prendre une, qu'est-ce qui lui prend ? Elle veut encore stresser les enfants ? En sortant de la douche, il la pousse et place la main sur sa bouche. Le geste brutal ne laisse aucun doute sur ses intentions.

Alors que Julien vient d'allumer une cigarette sur le palier, Laetitia esquise un geste, le plus discret possible. Elle a l'idée de refermer la porte derrière lui et d'appeler cette gendarme dont elle a enregistré le numéro. Mais Julien, plus rapide, s'est déjà élancé contre elle. Réveillés par le bruit, les enfants ont vu leur père gifler leur mère. « *J'ai fait signe à mon fils d'appeler quelqu'un mais mon mari l'a remarqué, il a alors pris le téléphone de [notre fils]. Il a refusé que je dorme avec les enfants ce soir-là. Il m'a imposé de dormir avec lui.* » Le lendemain, les petits sont retournés à l'école. Peut-être qu'ils ont prétendu avoir mal au ventre, comme souvent, pour ne pas y aller.

A la maison, Laetitia est de nouveau prisonnière de Julien et de sa guerre interminable. Ça dure deux jours. Des insultes, du sexe et des larmes. Contrainte de céder pour ne pas précipiter le massacre, elle n'en peut plus. Le mardi 10 octobre après-midi, elle lui dit : « *Je vais m'allonger, je suis fatiguée.* » Il la suit : « *Il m'a demandé de faire l'amour, j'ai refusé en lui disant que je n'avais pas envie et que j'étais fatiguée. Il m'a alors serrée fort contre lui, et j'étais bloquée, il m'a mis des gifles, il m'a mis la main sur la bouche, m'a agrippé le nez et la gorge. Il me répétait que j'étais une salope. Toujours sur cette histoire. Je lui ai demandé s'il voulait me buter, il m'a dit qu'il n'avait pas d'autre solution, qu'il ne voyait pas comment vivre sans moi. (...) Je lui ai dit que s'il voulait me buter, je le ferais moi-même, (...) je voulais qu'un de nous deux soit avec les enfants, et si ce n'était pas moi, ce serait lui.* »

A bout, elle avale douze Xanax. Le geste affole Julien, qui accepte de la conduire chez la psychologue qu'elle consulte depuis le mois de septembre. Effarée par l'état de sa patiente, celle-ci lui confisque son téléphone et la transfère immédiatement aux urgences. Vers 23 heures, le téléphone de Jean-Marc Schmitt sonne. C'est encore Julien. Arrivé à Schweighouse, il découvre le spectacle pathétique de son gendre en larmes, les poignets vaguement scarifiés, qui supplie qu'on le laisse voir Laetitia. Aux pom-

piers venus le prendre en charge, il hurle de le conduire dans le même hôpital que sa femme. Il s'en prend physiquement à l'un d'entre eux. Il est conduit dans un établissement psychiatrique, à Brumath. « *Il m'envoie des SMS depuis qu'il a récupéré son téléphone, il me dit qu'il m'aime, qu'il va se faire soigner, qu'il est désolé. C'est dur pour moi de ne pas lui répondre, et ce que je suis en train de faire, c'est dur aussi.* » C'est ainsi que s'achève la déposition de Laetitia le 20 octobre 2017. Lucie Bauer l'a convaincue de passer à la gendarmerie à sa sortie de l'hôpital.

CULPABILITÉ INSTINCTIVE

Dans son bureau, la gendarme découvre une femme « *très jolie* » qui n'a que deux ans de plus qu'elle et qui, comme elle, est mère de deux enfants. Lucie la sent « *vraiment sous l'emprise de Julien* ». La culpabilité, devenue instinctive, l'empêche de se voir telle qu'elle est : une victime. C'est sa faute. Elle l'a un peu cherché. Elle l'a poussé à bout.

Lucie ne lui demande pas pourquoi elle est restée aussi longtemps avec cet homme violent, elle lui dit que c'est difficile de quitter un homme comme Julien. Elle explique que l'emprise est un conditionnement, que les femmes restent parce qu'elles sont détruites psychologiquement et isolées socialement. Ça n'est pas leur faute. « *Ça n'est pas votre faute, Laetitia.* » Elle lui raconte l'histoire de la chirurgienne esthétique, piégée par son mari. Elle prononce le mot « *manipulateur* ».

Quand Laetitia lui parle des coups pendant sa première grossesse, Lucie lui explique que les violences débentent ou s'exacerbent souvent quand les femmes sont enceintes. Parce qu'elles sont plus vulnérables, mais aussi parce que les agresseurs se sentent dépossédés de leur toute-puissance sur le corps de leur compagne. « *Il faut penser à vos enfants* », poursuit Lucie. Sur sa chaise, Laetitia se tasse, comme engluée dans sa honte et sa culpabilité. « *Julien Griffon l'avait convaincue qu'elle n'était pas capable de s'occuper de ses enfants.* »

Lucie sait que les victimes de féminicides meurent deux fois. Une première, quand les maris plantent les coups de couteau. La seconde, quand les autres les soupçonnent d'avoir été un « *petit peu* » complices. Laetitia n'était pas complice. La question n'était pas pourquoi elle restait, mais comment elle pouvait partir. « *Après la plainte, chaque victime a cette même peur: "Et maintenant? Comment ça va se passer avec les enfants? Qu'est-ce qu'il va faire en apprenant que j'ai porté plainte? Est-ce qu'il va aller en prison?" Je sens Laetitia soulagée, mais je sens aussi qu'elle est capable de se lever et de faire demi-tour.* » Lucie insiste : ces hommes tuent les femmes quand elles partent.

Laetitia ne recule pas. Le lendemain, c'est au tour des enfants d'être entendus par la gen-





Ci-contre, la maison de Laetitia Schmitt, devant laquelle elle a été assassinée, le 25 juin 2018.

Ci-dessus, sur le portable d'Elodie Schneider, cousine de la victime, le portrait de Laetitia (à gauche sur la photo) s'affiche en fond d'écran depuis bientôt deux ans.



darme. « Qu'est-ce qui a fait que j'ai tellement pris ce dossier à cœur ? » D'un coup, Lucie Bauer a les yeux qui brillent. On est à Sartène, en Corse, où elle est désormais établie avec sa famille, à quelques jours de la fin de l'année 2019. L'Alsace et Laetitia Schmitt sont loin, mais Lucie parle de ce moment avec une émotion intacte. « [L'ainé] m'a dit que tous les soirs, avant de se coucher, il essayait de toutes ses forces de rester réveillé le plus longtemps possible, "pour empêcher que papa fasse du mal à maman". »

Désormais, tout le monde sait et tout le monde veut comprendre : comment diable Julien Griffon est-il passé du type un peu caractériel au mari dangereux ? Les psychiatres qui lui ont prescrit des médicaments ont parlé de dépression et de bipolarité. La famille parle d'obsession et de narcissisme. Jean-Marc se rappelle ce coup de fil étrange : « Il m'a dit : "Quand un des enfants est malade, elle ne s'occupe pas de moi." »

Un souvenir est revenu à sa cousine Elodie Schneider, sa meilleure amie depuis l'enfance. Un soir que le couple dînait chez elle, Laetitia a prononcé ces trois mots : « On va rentrer », et ça a suffi pour que le ton monte. Julien a continué à boire avant de dire : « Fais chier. » Laetitia s'est tue. Quand ils sont partis, le mari d'Elodie l'a prévenue : « Cet homme maltraite ta cousine. » Elodie n'y a pas cru. Laetitia lui en aurait parlé. Lucie, la petite sœur de Laetitia, a raconté à ses parents avoir vu Julien contenir le geste d'envoyer valser un plat contre le visage de Laetitia un soir qu'elle dînait chez eux. Marjorie, elle aussi, s'en méfiait : « Les femmes, il s'en foutait. Il avait la sienne. Son problème à Julien, c'était les hommes. Tous des bâtards qui voulaient sauter sa femme. »

Interné de longues semaines en psychiatrie, Julien téléphone plusieurs heures par jour à Laetitia. Quand elle ne répond pas, il appelle leurs enfants, toujours en FaceTime. « Il demandait à [son fils] de tourner un peu sa tablette pour la voir sur l'écran », poursuit Tina, la mère de la jeune femme. Les hommes violents font ça : atteindre leur victime au prétexte de prendre des nouvelles des enfants. Et peut-être parce qu'on suppose que les enfants ont besoin de leur père malgré tout, même lorsqu'il est abusif, on laisse faire.

En garde à vue à la gendarmerie d'Hague-nau, Julien reconnaît des violences, mais dit ne pas se souvenir de tout. Il évoque les premiers coups, survenus lors de la grossesse de Laetitia, quand « ils n'avaient plus de relation de couple » et qu'il avait des « doutes sur sa propre paternité ». « Il avait parfaitement conscience que son attitude n'était pas la bonne. Il voulait se soigner », explique Adélaïde Schmeltz, son avocate. Quelques jours plus tard, il téléphone à l'adjudante Bauer. Il se dit inquiet, il veut savoir ce qu'il risque. Quand il a pénétré dans le bureau, Lucie Bauer s'est d'abord dit « mais il

est tout petit ». Elle sait bien que l'on n'a pas besoin d'être grand pour être violent, mais les récits de Laetitia lui ont donné la forme d'une ombre massive et dévorante, une ombre immense. « Vous lui auriez donné le Bon Dieu sans confession, se souvient-elle. C'était un jeune homme tout à fait normal, qui paraissait calme, qui reconnaissait avoir été violent avec Laetitia et qui affirmait être dans une démarche de soins. »

Mais Lucie ne baisse pas la garde : il est plus dangereux que jamais. En trois mois, Julien a fait trois tentatives de suicide. La première fois, il a pris des médicaments et s'est scarifié les poignets. La deuxième fois, le 16 novembre, à 14 heures, Julien, seul au volant de son Alfa Romeo noire, a roulé sur la route des crêtes bas-rhinoises, jusqu'au massif du Champ-du-Feu. Là, il a lancé sa voiture à pleine vitesse contre le mur de l'Auberge de la Rothlach, « en souvenir » d'un moment heureux qu'il y avait passé avec Laetitia. La dernière fois, il a tenté de se pendre dans sa chambre d'hôpital. C'était quelques jours avant Noël. Il a survécu à tout, aux blessures sérieuses et au coma profond.

A chaque fois, Lucie Bauer en a informé le procureur de la République. Le savoir capable de se faire du mal à lui-même signifiait qu'il était capable d'en faire aux autres. Ses gestes ressemblaient autant à du chantage qu'à un aveu : il ne supportait pas que Laetitia vive sans lui. « Il était dans une démarche de manipulation pour lui dire "attention, sans toi, je vais mourir". » Ça a marché : imaginer Julien désespéré au point de vouloir en finir, cela a brisé Laetitia de chagrin.

UNE VIE PRESQUE NORMALE

Mais, après son départ, Laetitia et ses enfants ont retrouvé une vie normale. Presque normale parce que les volets restaient fermés, la maison verrouillée et que la sonnerie du téléphone leur tordait toujours le ventre. Laetitia, qui se sentait traquée, avait bricolé des alarmes artisanales : « Elle coinçait des bouteilles derrière les portes », explique Jean-Marc Schmitt. J'ai retrouvé des petits pièges un peu partout quand j'ai vidé la maison. »

Le 8 janvier 2018, le juge aux affaires familiales délivre une ordonnance de protection : Julien ne doit plus téléphoner à Laetitia. Il ne doit plus l'approcher. Dans la foulée, Laetitia reçoit un Téléphone grave danger (TGD), ce dispositif destiné aux femmes en danger de mort. Au tribunal, on lui en a bien expliqué le fonctionnement : en cas d'urgence, il faut appuyer sur un bouton d'alerte. « Quand elle sortait, elle l'avait en main ; quand elle était en voiture, elle le gardait coincé sous la cuisse. Et elle dormait avec sous l'oreiller », raconte sa mère.

Après sa dernière sortie de l'hôpital, Julien Griffon est d'abord allé se réfugier chez sa petite sœur à 60 kilomètres de Schweighouse-

sur-Moder, avant d'être recueilli par son grand-père, dans le Vaucluse. Inlassablement, il écrit et téléphone à Laetitia alors qu'il n'en a pas le droit. Lucie Bauer sait que l'imperméabilité totale à la justice est un indice de dangerosité : Julien Griffon était une bombe à retardement. Elle l'explique à Laetitia : « C'est maintenant que la situation est la plus dangereuse pour vous. » Pourquoi ? « Parce que Laetitia peut vivre seule. Il sent qu'il la perd », dit-elle aujourd'hui.

C'est vrai, pour la première fois, Laetitia s'autorise à imaginer un avenir sans Julien. C'est compliqué parce que « tout était au nom de monsieur », se souvient la mère de Laetitia, et qu'elle « n'avait pas d'autre solution que de le contacter pour toutes les démarches administratives », mais la jeune femme s'accroche. Jour après jour, elle est moins pâle et se remplume. Tina se met à y croire quand sa petite-fille lui dit : « Maman parle aux autres mamans à l'école. » Au printemps, Laetitia retourne seule au salon de tatouage de Waltenheim-sur-Zorn pour se faire graver les prénoms des enfants sur la peau. « Tu étais tellement heureuse de me dire que tu étais en plein divorce... », écrit la tatoueuse sur sa page Facebook. « Laetitia sortait peu à peu de son emprise », résume Lucie Bauer.

Au mois de mars 2018, Julien est de retour en Alsace. Livré à lui-même, il circule librement et revoit ses enfants, une fois par semaine. Le vendredi 23 mars, Julien comparait devant le tribunal correctionnel à Strasbourg pour « violence suivie d'incapacité n'excédant pas huit jours par une personne étant ou ayant été conjoint ». On revient sur les violences, mais on ne dit rien des étranglements. Pourtant, Laetitia en a parlé dans ses plaintes : Julien lui serrait le cou, jusqu'à ce qu'elle fasse semblant d'être inanimée, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Or, les professionnels des violences conjugales le savent : la strangulation, a fortiori lorsqu'elle est répétée, est un facteur de risque majeur de féminicide.

« C'est un dossier qui aurait pu finir aux assises », s'indigne la procureure ce jour-là, pour secouer Julien Griffon. Lui, comme Laetitia, est en larmes. « Il se confondait en excuses. Elle n'a rien dit, juste "je ne veux pas qu'il aille en prison", décrit l'avocate du mari. Julien Griffon a été condamné à un an avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve, avec suivi judiciaire et obligation de soins. « Il a jeté un regard noir à Laetitia en sortant de là », décrit son père. Après l'audience, Laetitia a appelé Elodie, bouleversée : « Ils ont trop mal parlé à Julien, il a pleuré, tu te rends compte ? » Personne ne le lui dit comme ça, mais Laetitia entend cette question : pourquoi elle n'est pas partie plus tôt ? Mais pourquoi elle le plaint, bon sang ? Elle voudrait tant qu'ils la laissent tranquille, les gendarmes, les médecins, sa famille. Jean-Marc comprendra des mois plus tard : « Tout ce qu'elle faisait, c'était pour ne pas le mettre en rogne. C'était une façon de se protéger et de protéger ses enfants. » Se taire n'était pas une preuve de passivité mais de prudence.

Lundi 25 juin. C'est le début d'une semaine particulière pour Laetitia Schmitt. Le lendemain, elle doit fêter ses 36 ans, son premier anniversaire sans son mari. Le 26 juin, c'est aussi la date anniversaire de leur mariage, des noces de coquelicot qu'ils ne fêteront pas. Elle a toujours son alliance au doigt, elle s'est promis de l'enlever une fois le divorce prononcé. Autrefois, ce mot lui paraissait énorme, il signifiait qu'elle allait mourir. Julien l'avait juré : si tu pars, je vais te tuer. Mais l'horizon semblait s'être dégagé : Julien, poussé par son avocate, avait engagé lui-même la procédure

de divorce et n'a fait aucune difficulté, le 14 juin, pendant la tentative de conciliation devant le juge aux affaires familiales. Ce jour-là, ils sont repartis ensemble du tribunal, malgré l'interdiction de se voir, sous les yeux de leurs avocates. Quelques jours plus tôt, ils se rendaient ensemble au spectacle de fin d'année de leur fille. Le 22 juin, Laetitia a écrit à Elodie : « Julien me manque, même si je ne lui pardonnerai jamais. »

Ce 25 juin, après avoir déposé les enfants, quand Laetitia rentre chez elle, elle ne sait pas que Julien Griffon a passé la nuit caché dans la remise au fond de la cour de leur maison. Elle ne sait pas qu'il est derrière elle, un couteau dans la main. Quand elle reçoit le premier coup, elle a juste le temps de déclencher son Téléphone grave danger qu'elle tient fermement dans sa main. En quelques minutes, Julien lui donne une vingtaine de coups de couteau, peut-être davantage. « J'ai arrêté de compter », dira le légiste à Lucie Bauer.

Après que Laetitia lui a murmuré le nom de son agresseur, la gendarme s'est précipitée dans le camion des pompiers. Laetitia peine à articuler mais elle veut lui dire quelque chose. Elle lui serre le bras. Ça surprend Lucie, une telle poigne alors qu'elle est agonisante sur une civière : « Tu diras quelques heures plus tard à l'hôpital. »

CHASSE À L'HOMME

Dehors, le drame fait grand bruit. Les médias se déplacent : une chasse à l'homme dans le Bas-Rhin, ça n'est pas courant, et la mort d'une femme qui détenait un TGD, une triste première. Une quarantaine de militaires parcourt le département. L'avis de recherche rappelle les faits : le meurtre d'une femme par son ex-compagnon. « Le suspect est âgé de 36 ans et mesure 1,64 m. Il a les cheveux courts, châtain foncé, et les yeux marron ; il est de corpulence moyenne. » Sur son portrait, diffusé à la télévision et dans les journaux, ses grands yeux sont inexpressifs, creusés par des cernes.

Le 26 juin, en fin de matinée, la sœur de Julien prévient les gendarmes : son frère est à sa porte. Julien, aperçu courant au milieu des vignes d'Obernai, a-t-il entendu ce capitaine de gendarmerie lui crier : « Pense à ton fils ! Pense à ta fille ! » ? On ne le saura jamais. Il a été retrouvé le 27 juin, étendu sur les rails de la gare d'Ebersheim. Un train l'a percuté un peu avant minuit. Il est mort sur le coup.

Julien ne sera jamais jugé pour le meurtre de Laetitia, mais, pour Lucie Bauer, le crime de genre ne fait pas de doute : « Il pensait vraiment qu'il était propriétaire de Laetitia et qu'il pouvait faire d'elle ce qu'il voulait. Est-ce qu'on peut appeler ça du machisme ? Je ne sais pas, mais il a dû se sentir supérieur à elle pour pouvoir lui ôter la vie de cette façon. »

2020. Jean-Marc Schmitt va voir sa fille plusieurs fois par semaine. La fermeture du cimetière pendant les intempéries de l'hiver, puis pendant le confinement, l'a abattu. La nuit, il ressasse. Il se demande ce que Julien a dit à Laetitia le matin du meurtre. Il est persuadé qu'il a tenté de la convaincre de ne pas divorcer.

Adélaïde Schmeltz a découvert la nouvelle dans les journaux. Elle souligne que, malgré l'injonction de soins, son client n'a bénéficié d'« aucun suivi après sa condamnation ».

Lucie Bauer a vu la famille Schmitt une dernière fois, le jour de l'enterrement de Laetitia. La gendarme pense souvent à elle : « Quand une victime vient, c'est Laetitia qui revient. »

ZINEB DRYEF

La rupture, premier déclencheur du passage à l'acte

Par crainte de la séparation, au moment de son annonce, ou dans les mois qui la suivent, le refus de la perte de contrôle sur l'autre est le motif principal des meurtres conjugaux commis par des hommes

ALÈS (GARD) - envoyé spécial
CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME), LAPTE ET
DUNIÈRES (HAUTE-LOIRE), AURILLAC (CANTAL) -
envoyée spéciale

La veille encore, les enfants et leurs grands-parents faisaient défiler ensemble les pages de l'album photo familial, blottis dans le canapé près du sapin. Claire Fargeas a attendu que Noël soit passé, le temps de ranger l'album et de débaler les cadeaux, pour annoncer à son mari qu'elle comptait le quitter. Elle était calme, résolue : « C'est bon, on divorce. »

Voilà des mois que cette professeure de 49 ans évoquait la perspective de rompre, éreintée par les disputes avec cet homme qu'elle n'aimait plus après vingt ans de vie commune. Xavier Fargeas, employé de mairie à Clermont-Ferrand et père de ses deux filles, refusait d'y croire et rêvait encore de l'emmener en voyage pour ses 50 ans.

Quand leur fille cadette s'est levée pour prendre son petit déjeuner, ce matin du 26 décembre 2018, le couple est monté dans la chambre poursuivre sa discussion. Un hurlement a soudain déchiré le silence. Xavier Fargeas avait un couteau dans la poche de sa polaire. La lame s'est tordue sous la violence des coups. Jamais, pourtant, il n'avait levé la main sur sa femme auparavant. L'annonce de la séparation a eu chez lui l'effet d'une déflagration.

L'avocate commise d'office se souvient de l'agitation et du regard halluciné de son client lors de sa garde à vue, quelques heures après le meurtre. Il répétait ne se souvenir de rien et avait tendu les mains vers elle : « J'avais de la suie, maître, de la suie plein les mains ! » L'avocate a mis quelques minutes à comprendre qu'il s'agissait du sang de sa femme.

Estelle Veneut, Marie-Claire Jachniewicz, Fatma Bedad, Sonia Baillot d'Etiveaux, Marie Baret, Magali Matoussi, Charlotte Roman, Isabelle Magueur, Sevily Akiner, Céline Michau, Isabelle Krafft... La liste des femmes tuées par leur conjoint au moment de la séparation paraît interminable. D'un meurtre à l'autre, le schéma se répète inlassablement. Les militantes féministes l'ont résumé en une formule, placardée sur les murs un peu partout en France : « Elle le quitte, il la tue. »

Les études menées en France, en Suisse, en Finlande ou encore au Canada, l'attestent : la rupture est un moment critique où les femmes sont particulièrement exposées aux violences conjugales. Celles qui viennent de se séparer déclarent en être victimes trois ou quatre fois plus que les autres, selon l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), qui fait référence.

L'enquête que mène *Le Monde* depuis un an sur les féminicides perpétrés en 2018 montre que la rupture est aussi le moment où les femmes risquent le plus d'être tuées.

Dans la grande majorité des cas, c'est l'élément déclencheur du passage à l'acte, que ce soit au moment de l'annonce de la séparation, par simple crainte qu'elle survienne, ou dans les mois qui ont suivi.

Parmi les rares études existant sur les homicides conjugaux, celle qu'a menée, en 2011, Alexia Delbreil, psychiatre et médecin légiste au CHU de Poitiers, dresse le même constat : « La séparation du couple - établie ou simplement annoncée - est l'élément déclencheur d'un passage à l'acte le plus fréquemment rencontré. » Ce refus de la séparation est spécifiquement masculin : il est le déclencheur dans « près de 70 % » des crimes conjugaux commis par les hommes, selon la docteure Delbreil, qui a examiné une cinquantaine d'affaires jugées par les cours d'assises de la cour d'appel de Poitiers. A l'inverse, ce motif intervient « très peu » lorsque ce sont les femmes qui tuent leur conjoint - quelque 15 % à 20 % des homicides conjugaux chaque année. Le rapport d'octobre 2019 de l'inspection générale de la justice l'a lui aussi constaté : 74 % des meurtres sont motivés par la séparation (43 %) ou la jalousie (31 %).

DES « CRIMES DE PROPRIÉTAIRES »

Pourquoi les hommes passent-ils à l'acte à ce moment-là ? Comment expliquer que la séparation leur soit insupportable au point d'en arriver à une telle extrémité ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons retrouvé et interrogé les proches, la famille, les amis, les voisins, les collègues, nous avons sollicité les avocats, procureurs, experts psychiatres auprès des tribunaux, sondé les spécialistes des violences conjugales, exploré les dossiers judiciaires, passé au crible les propos des victimes et des meurtriers dans les plaintes, mains courantes et interrogatoires. Un schéma revient de façon récurrente, celui d'un homme qui prend le pouvoir sur sa femme et la maintient sous sa coupe, jusqu'à ce qu'elle tente de reprendre sa liberté. Il la rattrape alors de la manière la plus radicale qui soit : la mise à mort.

Pour ces hommes, la rupture est une dépossession inacceptable, insurmontable, au point qu'ils préfèrent tuer leur compagne plutôt que de la voir échapper à leur contrôle. La plupart des féminicides sont en

**« SI JAMAIS
JE TE VOIS VIVRE
ICI AVEC UN MEC,
JE VOUS CRÈVE, JE
VOUS BRÛLE DANS
LA BARAQUE ! »**

LUDOVIC DIMEC
À SA COMPAGNE SYLVIA
BOUCHET QU'IL EST
ACCUSÉ D'AVOIR TUÉE



cela des « crimes de propriétaires » : l'homme considère que sa femme lui appartient, qu'il la possède comme son bien. Une remarque revient d'ailleurs souvent dans la bouche des proches de victimes que *Le Monde* a rencontrés : « Il la considérait comme sa chose. »

Si Claire Fargeas a été tuée le jour même de l'annonce de la séparation, il arrive fréquemment que le meurtre soit commis de manière différée, à des moments-clés qui entérinent la rupture : la veille du déménagement, lorsque la femme revient chercher ses affaires au domicile conjugal, quand le mari découvre qu'elle a un nouveau compagnon... C'est lorsque ces hommes prennent conscience qu'aucun retour en arrière n'est possible qu'ils massacrent leur femme, dans un déchaînement de violence caractéristique des féminicides. Au sentiment d'anéantissement qui les saisit répond l'anéantissement de celle qui leur échappe.

Pour Sylvia Bouchet, les violences ont justement redoublé lorsqu'elle est venue récupérer ses affaires au domicile conjugal. Elles se sont aggravées par paliers, jusqu'à l'issue fatale. Cette petite brune de 42 ans vivait depuis près de vingt ans avec Ludovic Dimec, le père de ses trois enfants, lorsqu'elle s'est résolue à le quitter après des années d'humiliations et la découverte de son infidélité. Le couple était alors installé à Lapte, un petit village de la Haute-Loire, dans une maison de pierre, bâtie à l'entrée d'un pré, avec vue sur les bois, à deux pas de leur élevage de rongeurs.

L'échange qu'elle a par textos avec le compagnon de sa sœur, un an après la séparation, laisse entrevoir ce qu'elle a enduré. « Je suis partie parce que je ne pouvais plus vivre avec toutes ses crasses qu'il m'a faites dans le passé, écrit-elle. C'est trop tard. Je veux une autre vie. Dans tous les couples il y a des engueulades, c'est sûr. Mais pas avec les mots que Ludo est capable de dire. » Soucieux de voir le couple se réconcilier, son beau-frère insiste : « Accepte qu'il ait pu changer, redonnez-vous une

deuxième chance. » La réponse de Sylvia est sans appel : « STOP, je lui ai déjà laissé trop de chances. Tu sais pas tout Thomas !!! »

Ludovic Dimec avait beau dénigrer sa compagne en permanence, qu'elle ose le quitter a déclenché chez lui une rage inextinguible. Après son départ, fin 2017, il commence par l'inonder de messages haineux et menaçants. Ils sont si nombreux qu'elle se met à les enregistrer et charge son meilleur ami de les sauvegarder.

« JE COMMENCE À AVOIR PEUR »

Ce matin de mars 2018, le téléphone de Sylvia Bouchet sonne de nouveau. Au bout du fil, Ludovic Dimec éructe : « Va te faire enculer. Depuis le début c'est moi qui rachète la maison. Je te dis, si jamais un jour je te vois vivre ici avec un mec, je vous crève, je vous brûle dans la baraque ! » Les insultes pleuvent, « salope », « chienne », « pauvre conne », « pauvre décérébrée », « bouffe ta merde », « pauvre pute ». Il évoque le « break » que Sylvia lui avait proposé au départ, en espérant que tout revienne dans l'ordre : « Ton break tu te le mets dans le trou du cul, d'accord ? Tu veux faire un break ? Mais en fait tu organises que tes week-ends, tes vacances, et moi, je suis où, moi ? »

A la violence verbale s'ajoute bientôt la violence physique. Le mois suivant, il détruit le salon de jardin et l'aspirateur à coups de masse pour l'empêcher de les reprendre. Sylvia porte plainte dans la foulée. « La séparation se passe vraiment mal, s'inquiète-t-elle auprès des gendarmes. Il détruit des affaires que nous avions et que je voulais récupérer. Je commence à avoir peur de son comportement. »

Un nouveau cap est franchi en juillet. Ludovic Dimec la voit arriver un matin dans le jardin avec ses enfants pour récupérer la piscine. Furieux, il sort d'un bond de la maison, une serpette à la main, et se met à lacérer le plastique sous leurs yeux. Puis il bloque son ancienne compagne dans un coin et lui place la serpette sous la gorge. Les enfants hurlent. Il finit par relâcher son étreinte. « J'ai pu voir la



Hélène Bizieux est morte le 5 août 2018 dans son ancienne maison de Duneau (Sarthe). Elle avait porté plainte contre David Hauduc, dont elle s'était séparée, « pour menace de mort ». Sachant qu'elle allait venir, celui-ci avait entreposé des bidons d'essence dans le pavillon qui a explosé, les tuant tous les deux.

vient sa fille, Milena. *On sortait quand on voulait, on pouvait aller chez ses amis, se promener dans la nature, faire des courses... Des choses banales, mais qu'on ne pouvait pas faire avec mon père.*

Le répit est de courte durée. Quelques semaines plus tard, Artur G. finit par trouver l'adresse du foyer et se présente à la porte pour exiger son retour. La jeune femme sort pour le calmer. Il la menace : « *Ça va mal finir, tu vas voir.* » L'homme, aidé par sa famille, rôde également autour du collège de ses enfants. Son droit de visite dans un lieu neutre a été supprimé, et pour cause : dans un courrier envoyé au procureur de Nîmes, Ana décrit l'étranglement que sa fille a subi, assorti de cet avertissement : « *Je vais t'égorger comme un mouton si tu me dénonces à la police.* »

Malgré cette menace, la jeune femme pose les bases d'une nouvelle vie : elle trouve un logement, une petite voiture, commence une formation... Par texto, Artur G. désapprouve toutes ces initiatives, qui entérinent un peu plus la séparation. En juin 2018, il lui envoie une photo de lui en train de s'entraîner au tir. Ultime avertissement. Un mois plus tard, il la prend en chasse en voiture, la coince sur un rond-point sans âme de Saint-Christol-lès-Alès, descend de son véhicule et l'abat sans hésitation d'une balle en pleine tête, avant de retourner l'arme contre lui. Interrogé par la police, le frère du meurtrier livrera cette explication lapidaire : « *Chez nous, on ne se sépare pas.* »

LE RÔLE DE L'HOMME, DE LA FEMME

La remarque en rappelle d'autres, entendues au cours de nos investigations. Enquêter sur les homicides conjugaux, c'est prêter attention à l'idée que chacun se fait du rôle de l'homme, de la femme et du couple lui-même. Dans le village de Dunières, en Haute-Loire, la voisine et sœur d'un autre meurtrier, Ugur Akiner, nous avait livré la sienne, tremblante d'émotion, le doigt en l'air : « *Tout ça n'arriverait pas si les femmes se comportaient correctement avec leur mari!* » Un an plus tôt, son frère avait tué sa femme de trente et un coups de couteau, quelques mois après le départ de celle-ci, dans le pavillon voisin, face aux collines boisées balayées par le vent. Chez les Akiner non plus, on ne se sépare pas.

Selon Annik Houel, Patricia Mercader et Helga Sobota, les auteurs de *Psychosociologie du crime passionnel* (PUF), paru en 2008 – une époque où l'on désignait encore facilement les homicides conjugaux comme des « crimes passionnels » –, deux schémas s'affrontent dans cette incapacité des hommes à affronter la séparation : « *L'un est hérité des profondeurs du social qui réduit considérablement la marge d'autonomie consentie aux femmes dans le couple, l'autre secrété par l'histoire personnelle et familiale.* » Le crime conjugal apparaît ainsi comme « *le résultat d'une rupture impossible, d'une incapacité à penser la séparation.* »

Voici plus d'un an que Claire Fargeas a été tuée par son mari, le lendemain de Noël. Quand il a été placé en détention dans le Puy-de-Dôme, Xavier Fargeas a rejoint la cellule d'un autre détenu. Lui aussi a été mis en examen pour le meurtre de sa femme, dont le cadavre a été retrouvé en contrebas d'un barrage, quelques mois plus tôt, à deux cents kilomètres de là. Un certain Ludovic Dimec. Dans les lettres qu'il envoie à sa fille aînée, Xavier Fargeas raconte comment les deux hommes se sont liés d'amitié. Il se confie également sur son ressentiment : « *Pour l'instant, j'essaie de me reconstruire, de faire le deuil de ma femme que j'ai jamais par-dessus tout (trop, peut-être).* »

Son expertise psychiatrique raconte la même histoire en des termes bien différents. Le document décrit un homme présentant des « *traits à caractère obsessionnel et paranoïaque* », ayant des « *doutes répétés sur la fidélité de son épouse* ». « *Devant le risque de séparation, [la] situation est devenue totalement incontrôlable.* » Pour lui, comme pour d'autres auteurs de féminicides, tuer sa femme était le seul moyen de reprendre le contrôle.

Et de se la réapproprier définitivement. ■
NICOLAS CHAPUIS
ET FAUSTINE VINCENT

haine dans ses yeux. *J'avais peur qu'il me donne un coup de serpette* », raconte-t-elle le lendemain aux gendarmes. Une deuxième plainte est déposée. C'est elle qui scellera son sort.

Convoqué le 9 novembre devant le délégué du procureur du Puy-en-Velay pour « violence aggravée », Ludovic Dimec est condamné à une amende de 1400 euros et à l'obligation d'effectuer un stage de responsabilisation contre les violences conjugales. L'affront de trop ? Quelques heures après son retour du tribunal, il « *jette* » son ex-compagne du haut du barrage de Lavalette, comme il l'expliquera plus tard aux gendarmes. Trente mètres de chute dans le vide. Le corps de Sylvia Bouchet a été retrouvé le lendemain matin par le gardien. « *Elle voulait vivre pour elle* », regrettera Ludovic Dimec plus tard devant les enquêteurs. Mis en examen pour meurtre sur conjoint, il soutient depuis qu'elle est tombée par « *accident* ».

Vivre pour elle, plus pour lui. Cette émancipation était d'autant plus insupportable à ses yeux qu'il la savait très épanouie depuis sa rencontre avec un autre homme, trois semaines plus tôt. Transfigurée, rayonnante, Sylvia Bouchet l'avait confié à son entourage : « *Je revis!* » Sa mère, Marie-Claudette Bouchet, les avait vus passer en coup de vent sous sa fenêtre, la veille du meurtre. Sa fille voulait montrer à son ami la maison de son enfance, perchée sur la colline. « *Ils ont fait des coucous, des klaxons, mais ils ne se sont pas arrêtés parce qu'ils étaient archipressés*, se souvient M^{me} Bouchet. *Je ne l'ai pas revue vivante.* »

La socio-démographe Maryse Jaspard, qui a coordonné l'enquête Enveff, connaît bien les ressorts de ce déchaînement de violence après la séparation. « *Le moteur, c'est la perte de domination sur l'autre, le refus que l'autre soit libre et existe sans eux*, explique-t-elle. *Selon les groupes sociaux auxquels appartiennent les auteurs et leur façon de s'exprimer, ils seront perçus tantôt comme des "grosses brutes", tantôt comme des hommes "nobles et pleins de passion". Mais le motif reste le même : la dépossession.* »

Trois jours avant de tuer sa femme, Eric Michau, ancien étudiant en lettres à la Sorbonne, devenu bûcheron dans le Cantal, raconte lui-même aux gendarmes, en des termes choisis, comment il tente – en vain – de dépasser ce sentiment de dépossession. « *Je passe des nuits entières à mettre sur le papier que Céline est partie, qu'elle n'est pas un objet, qu'elle a choisi une autre vie. La séparation date d'il y a quinze mois et, cela, je dois bien finir par l'accepter.* » A chaque fois, pourtant, il est rattrapé par « *un sentiment de vide qui [le] submerge* ». « *J'aime éperdument Céline* », répète-t-il. Un vocable amoureux dont sa femme elle-même, harcelée après la séparation, n'était plus dupe : « *C'est pas de l'amour, ça, c'est de la possessivité* », finit-elle par lui dire.

« BOUCLIER NARCISSIQUE »

Après le départ de leur compagne, qui ne fait souvent que fuir après des années de violence, ces hommes se sentent menacés dans leur existence même. Leur femme n'a pas vraiment de substance ni de vie propre à leurs yeux : elle est la béquille qui leur permet de tenir debout, leur « *bouclier narcissique* », explique la docteure Delbreil. Lorsqu'elle part, ce bouclier tombe, ils se retrouvent en « *chute libre* ». En 2018, 40,3 % des auteurs de féminicide se sont d'ailleurs suicidés ou ont tenté de le faire après le meurtre, selon le dernier rapport du ministère de l'intérieur sur les morts violentes au sein du couple. Dévorés par un sentiment d'abandon, ils s'effondrent brutalement.

Aux gendarmes, Eric Michau décrit bien ce processus d'effondrement psychique depuis le départ de sa femme : « *Je suis en train de me laisser mourir administrativement et physiquement. J'ai perdu 8 kilos de muscles cette année, et j'ai du sang dans les selles depuis des mois. Je suis dans une souffrance physique permanente et je vois en mon épouse que j'aime de toutes mes forces la seule personne capable de venir à mon secours.* » Hanté par des idées suicidaires, il raconte avoir fait de

sa maison un « *mausolée en mettant des photos d'elle partout* ». Il finira par l'abattre à coups de fusil devant le collège où elle travaillait, à Aurillac, avant de retourner l'arme contre lui.

Pour empêcher que leur femme leur échappe, certains hommes sont prêts à mener une traque sans merci, dont leur proie réchappe rarement. Artur G. est de ceux-là. A l'été 2017, quand Ana Galajyan quitte son appartement de la banlieue de Nîmes, elle fuit ce mari qui lui interdit toute vie sociale depuis quatorze ans et lui inflige des violences physiques et verbales au quotidien. Il se lance alors aussitôt sur sa piste pour la retrouver.

La jeune Arménienne, aidée par des services sociaux particulièrement inquiets pour ses deux enfants de 11 et 13 ans, a trouvé refuge à une heure de route de là, dans une petite maison nichée dans les contreforts cévenols. La discrétion est de mise chez leurs hôtes, Martine et Philippe Fournier, un couple de retraités qui font profession de recueillir et de cacher les femmes victimes de violences conjugales.

Lorsqu'elle arrive chez eux, Ana ose pour la première fois respirer le parfum de la liberté. « *Ma mère avait repris goût à la vie*, se sou-

**POUR EMPÊCHER
QUE LEUR FEMME
LEUR ÉCHAPPE,
CERTAINS HOMMES
SONT PRÊTS
À MENER UNE TRAQUE
SANS MERCI,
DONT LEUR PROIE
RÉCHAPPE RAREMENT**



Une photo d'Hélène Bizieux au domicile de ses parents, où vivent maintenant ses trois jeunes enfants. Elle a été tuée le 5 août 2018 par David Hauduc, dont elle était séparée.

Un déchaînement de violence caractéristique

Le nombre démesuré de coups assés et la multiplicité de modes opératoires répertoriés lors des féminicides révèlent un acharnement hors du commun sur les victimes

Sur le rebord de la fenêtre, une giclée de sang qui perle au petit matin. Et dans l'air, un panache de fumée inquiétant. Il est 6h40, ce mardi 10 juillet 2018 à Pau, quand une habitante de la résidence Richelieu donne l'alerte. Le feu couve dans l'un des appartements du premier étage. Dépêchés sur place, les pompiers font une macabre découverte. Cinq cadavres gisent dans l'appartement, dessinant le scénario d'une nuit d'effroi.

«C'était une scène d'une extrême violence», rapporte une source judiciaire. Dans la baignoire flotte le corps de Manuela Morales Peres, 36 ans, bâillonnée, ligotée et noyée. Plus loin reposent son père et l'une de ses amies. Avant d'être asphyxiés par l'incendie, ils ont été violemment frappés à la tête, à plusieurs reprises, avec un marteau retrouvé sur les lieux.

Les enquêteurs s'intéressent rapidement au quatrième corps, celui de Badr Hraichete, 32 ans, l'époux de Manuela Morales Peres. Sa femme venait de lui annoncer son intention de divorcer pour échapper à des années d'emprise, d'insultes et de violences sexuelles. Il a tenté, sans succès, de s'ouvrir les veines, avant de mettre le feu à l'appartement et de mourir intoxiqué. Au passage, il a fait une cinquième victime: Joseph, l'enfant du couple, mort étouffé au milieu des fumées. Il avait 2 ans.

Musée des horreurs

Les Anglo-Saxons ont un mot pour qualifier ces scènes criminelles d'une grande brutalité: l'«overkill», qui n'a pas réellement d'équivalent en français. Le terme désigne les situations de déchaînement de violence, avec un nombre démesuré de coups assés ou une multiplicité de modes opératoires. Parmi les quelque 120 affaires de féminicides commis en 2018, sur lesquelles une équipe de journalistes du *Monde* a enquêté une année durant, de nombreux cas présentent les caractéristiques d'un acharnement hors du commun.

Faire l'inventaire de ces meurtres revient à convoquer un musée des horreurs. Sylvia Bouchet, que son ancien compagnon a «jetée» du haut d'un barrage de 60 mètres – il plaide aujourd'hui l'accident. Charlotte Ro-

man, qui, après une chute de 20 mètres, a été achevée au sol à coups de pied par Yann Bouvier-Rolland. Sevilay Akiner, 31 plaies de couteau sur le corps. Nadia Grairi, poignardée à 112 reprises. Quand les policiers sont intervenus, son compagnon s'acharnait toujours sur son corps. Audrey Affroun, 121 coups de couteau. Pour Laetitia Schmitt, le médecin légiste a préféré jeter l'éponge: «J'ai arrêté de compter», a-t-il lâché aux gendarmes. Isabelle Krafft, frappée à de nombreuses reprises à la tête avec un pied-de-biche. Aline Sepret, elle, a probablement été droguée, a subi un choc à la tête, a été étouffée avec un chiffon et a fini brûlée dans une voiture...

Difficile de disposer de données fiables sur un tel phénomène. L'«Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple» en 2018, publiée par le ministère de l'intérieur, dresse la liste des modes opératoires, avec une prédominance de l'arme blanche (38 victimes), devant les armes à feu (29 victimes), la strangulation (20 victimes), les coups (15 victimes) et les armes par destination (9 victimes). Mais le rapport n'établit pas de distinction sur le degré de violence ou la multiplicité des moyens employés. Alexia Delbreil, psychiatre et médecin légiste au CHU de Poitiers, qui avait mené, en 2011, l'une des rares études en France sur les homicides conjugaux, a relevé environ 30 % de cas d'overkill sur son échantillon (le ressort de la cour d'appel de Poitiers), un chiffre considérable.

Si l'on peut observer un tel acharnement dans d'autres types de meurtres, sa part importante parmi les féminicides interpelle.

«OVERKILL»

Ce terme désigne, dans le monde anglo-saxon, les scènes criminelles témoignant d'un déchaînement de violence, avec un nombre démesuré de coups assés ou une multiplicité de modes opératoires. L'«overkill» n'a pas réellement d'équivalent en français. On peut observer un tel acharnement dans d'autres types de meurtres, mais le phénomène revient particulièrement souvent parmi les quelque 120 affaires de féminicides relevées en 2018 en France.

Comment expliquer un tel déchaînement de violence, chez des hommes dont c'est souvent le premier crime? «On est sur une décharge pulsionnelle», explique Alexia Delbreil. Il y a, dans la phase précriminelle, une tension psychique tellement intense que lorsqu'un élément précipitant déclenche le passage à l'acte ces hommes sont pris par l'émotion: une fois que le premier geste est donné tous les autres s'enchaînent, sans qu'il y ait de réelle conscience de ce qu'ils sont en train de commettre.»

«Un état de stress aigu»

Tous les psychiatres qui sont intervenus à la suite de féminicides témoignent de ce décalage entre les faits et la perception qu'en a l'auteur. Incapable de déterminer le nombre de coups qu'il a portés, le meurtrier est bien souvent surpris du chiffre très élevé qu'on lui donne au moment de son interrogatoire. Pour Daniel Zagury, psychiatre et auteur de *La Barbarie des hommes ordinaires* (L'Observatoire, 2018), une forme de réflexe de survie se met en place: «Il ne s'en souvient pas parce qu'il est dans un état de stress aigu et que dans cet état-là on ne fixe pas les souvenirs. Il y a des mécanismes actifs qui les expulsent, parce que, si on s'en rappelle, on se fiche en l'air.» Celui qui réalise aussi des expertises pour les tribunaux n'exclut pas les cas de manipulation: «Il peut aussi s'agir d'un système de défense devant la justice, ce n'est pas terrible d'avoir donné 150 coups de couteau...»

Au-delà du mécanisme psychique, faut-il voir derrière ce phénomène des overkills une volonté d'anéantissement de l'autre? Les psychiatres interrogés font preuve de prudence quant à une interprétation trop générale. «Certains expriment le fait qu'ils ont frappé jusqu'à ce qu'ils se rendent compte qu'elle ne respirait plus, comme s'il y avait un objectif à atteindre», explique Alexia Delbreil. «Les phrases qu'on entend tout le temps c'est: "Il fallait que ça s'arrête" ou "Je ne voulais plus entendre les cris"», abonde Daniel Zagury.

Cette violence déborde parfois sur le cercle des proches. En 2018, 21 enfants ont été tués par leur père, la plupart du temps au cours d'un épisode de violences conjugales. Cinq d'entre eux sont morts en même temps que leur mère. Par ailleurs, de nombreux féminicides se déroulent en présence des enfants. Soixante enfants ont été témoins du meurtre de leur mère en 2018.

La tragédie de la famille Pastor cumule tous ces aspects du déchaînement de violence. Ce vendredi 16 mars 2018, David, 42 ans, et son épouse Aline, 33 ans, sont affairés à préparer le repas dans la cuisine de leur petit pavillon flambant neuf de la banlieue de Metz, en com-

pagnie de leurs jumeaux, Estelle et Arnaud, âgés de 2 ans. Les deux premiers enfants de David, Eva et Geoffroy (les prénoms des deux aînés ont été modifiés), 11 et 13 ans, sont au collège. Le couple est inquiet: alors que la justice et les services sociaux, alertés par l'aîné placé en foyer depuis quelques mois se penchent sur la situation de la famille, les conjoints se préparent à se séparer, au moins temporairement. Aline aurait déjà trouvé un appartement à Nancy et un emploi.

La stratégie ne sera jamais mise en œuvre. Une dispute éclate en cette fin de matinée de mars. David Pastor s'empare du rouleau à pâtisserie et frappe. Aline subit un déferlement de violence: plusieurs coups de rouleau à pâtisserie mais aussi de couteau, principalement à la tête et au visage... «Les pompes funèbres ont refusé qu'on la voie tellement elle était amochée», témoigne sa sœur Deborah. Il frappe aussi les jumeaux, «par maladresse», essaiera-t-il d'expliquer lors de l'enquête. Arnaud est tué sur le coup, Estelle est gravement touchée à la tête.

Le meurtrier prend alors la fuite, récupère Eva au collège, et l'emène visiter Paris. Durant le week-end, l'homme revient au moins une fois sur les lieux de son crime. Personne n'a donné l'alerte. Sur place, la petite Estelle est là, encore en vie, mais très mal en point. Son père décide alors de l'achever. Le parcours de David Pastor se termine le mardi suivant sur l'autoroute A31, quand il encastre sa voiture dans un séparateur en béton. C'est en allant frapper à la porte du pavillon familial que les gendarmes découvrent le carnage.

«Une personnalité borderline»

David Pastor se suicide en juin 2018, alors qu'il est incarcéré dans une unité psychiatrique, à la suite d'une précédente tentative. M^e Cédric Demagny, son avocat, tente de rechercher dans son passé des éléments d'explication à ce déferlement de violence. Une enfance marquée par les abus sexuels dont il assure avoir été victime, la mort de sa mère, le placement en foyer... «C'est un gamin complètement abîmé dont on n'a pas détecté les problèmes psychologiques», avance-t-il. Les premières analyses psychologiques l'avaient décrit comme «une personnalité borderline», mais sans «autre anomalie mentale ou psychique».

Dans un mot laissé sur les lieux du massacre, David Pastor rejette la responsabilité sur les autres: «J'aime tout le monde, pourquoi m'ont-ils poussé à faire n'importe quoi?» Un cri accusatoire, assorti de cette épitaphe familiale: «Trahison.» ■

JULIE BIENVENU, NICOLAS CHAPUIS
ET JÉRÉMIE LAMOTHE

Narcissiques, possessifs, angoissés par l'abandon... Il n'y a pas de profil type des auteurs de féminicides mais certains traits psychologiques leur sont communs

Les mots sont bazarés sur le papier, en vrac et en majuscules. Trois pages arrachées d'un cahier qu'au matin du 3 juillet 2018 René Buttigieg a fourrées à l'intérieur de sa veste. Un réquisitoire bilieux, une déclaration d'amour mâtinée de haine aux phrases syncopées. « Je t'ai prévenue mais tu m'as pas écouté, trahison, punition. Nous revoilà réunis malgré tout. »

Il est 7 h 30 lorsque ce patron d'une salle de musique emporte sa lettre, son arme de poing, et se rend devant le domicile de son ex-femme, Agnès Rubègue, dans un quartier résidentiel de Marseille. Il lui tire dessus à trois reprises alors qu'elle enfourche son scooter, l'achève au sol puis s'assoit à ses côtés. A l'homme terrifié qui vient d'assister à la scène, à quelques mètres de là, il fait un geste de la main pour lui signifier que non, il n'est pas nécessaire d'appeler la police. René Buttigieg pointe l'arme sur sa tempe, appuie sur la détente, s'effondre. Dans sa poche, les feuillets s'achèvent sur cette phrase : « Rien c'est mieux. »

Ce testament, aussi erratique soit-il, ouvre une lucarne sur l'état d'esprit de cet homme de 58 ans au moment de tuer de sang-froid son ex-épouse. « Je t'aime trop pour te laisser dans les mains de ces monstres [une référence confuse qui vise tous ceux qu'il rend responsables de sa séparation avec elle]. Tu viens avec moi », écrit-il à celle qui avait quitté le domicile conjugal deux ans plus tôt après des années d'humiliations et de violences verbales. Et cette accusation jetée à la face du monde : « Vous ne me laissez pas le choix si ce n'est reprendre mon amour de mes 20 ans et la mère de mes enfants. »

En quelques mots, et vraisemblablement sans en avoir la moindre conscience, René Buttigieg résume certaines des principales caractéristiques observées chez les auteurs de féminicide : refus de la séparation, de la dépossession, déresponsabilisation, conviction d'avoir le droit de vie et de mort sur son épouse. Que se passe-t-il dans la tête de ces hommes qui tuent celles qu'ils prétendent aimer plus que tout ? Est-il possible de dresser un portrait-robot de l'auteur de féminicide ?

La littérature officielle est assez pauvre sur la question. Dans l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple, publiée chaque année par le ministère de l'intérieur et qui fait référence, on peut lire ceci : « L'auteur masculin est, le plus souvent, marié, français, âgé de 30 à 49 ans, et n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle. Il commet ce crime à domicile, sans préméditation, majoritairement avec une arme blanche ou une arme à feu. » Esquisse sommaire à laquelle s'ajoute ce commentaire : « Sa principale motivation demeure la dispute, suivie de près par le refus de la séparation. » Confusion évidente entre la cause la plus récurrente – la séparation – et sa conséquence – la dispute.

Complexité de chaque meurtre

Tenter de brosser le profil type de l'auteur de féminicide est un exercice parsemé de nombreuses chausse-trappes. A commencer par le danger de l'essentialisation, qui nierait la complexité de chaque meurtre, dont les raisons demeurent parfois inexplicables, même pour les proches. Bien qu'incomplètes, les statistiques du ministère de l'intérieur permettent cependant d'affiner un peu. D'abord ce chiffre, implacable d'année en année : quelque 80 % des homicides conjugaux sont commis par des hommes (79,2 % en 2018, 86 % en 2017, 79 % en 2016, 84 % en 2015, 83 % en 2014...). Dans sept affaires sur dix, l'auteur est sans emploi au moment des faits – au chômage ou à la retraite. L'analyse des données sur l'âge des meurtriers montre que l'on tue à tout âge : quelque 20 % des féminicides sont ainsi commis par des hommes de plus de 70 ans.

Une partie non négligeable des auteurs (20 % en 2018) avaient fait l'objet d'un suivi

psychiatrique ou psychologique antérieur au passage à l'acte. Et, dans plus de la moitié des affaires (54 % en 2018), des substances considérées comme désinhibitrices avaient été consommées au préalable (alcool, drogue, médicaments). Pour autant, l'idée trompeuse du « coup de folie », largement véhiculée, ne tient pas devant les tribunaux. Dans la quasi-totalité des affaires judiciaires étudiées par *Le Monde*, l'auteur de féminicide est reconnu responsable pénalement, après expertise psychiatrique. L'abolition du discernement n'est presque jamais retenue, et l'altération l'est dans de rares cas. Les meurtriers sont, dans leur immense majorité, conscients de ce qu'ils font au moment où ils tuent.

Voilà pour les chiffres. Restent les mots, ceux des auteurs. En un an d'enquête sur les 121 féminicides commis en 2018, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, *Le Monde* a collecté une batterie de documents – pièces à conviction, expertises psychiatriques, témoignages des proches, auditions judiciaires, textos, courriers échangés en prison, lettres d'adieu... Cette matière brute, aussi riche que variée, permet de brosser le profil de ces hommes, et de mieux comprendre ce qui les traverse.

Malgré la diversité des situations, ils présentent d'étonnantes similitudes psychologiques et dessinent une forme de substrat, sur lequel travaillent de nombreux spécialistes. « Il y a des caractéristiques communes », confirme Linda Tromeleue, psychologue clinicienne, qui travaille depuis 2005 avec des hommes condamnés et emprisonnés pour violences conjugales. Chargée d'évaluer les détenus qui vont participer à des programmes de prévention de la récidive à Pontoise (Val-d'Oise), elle écoute longuement ces hommes qui ont frappé leur femme, avec

parfois une issue fatale. « Le trait qui revient le plus souvent, c'est qu'ils sont extrêmement narcissiques, même si ce trouble va s'exprimer différemment selon les individualités, estime-t-elle. Ils sont égocentriques, tout doit toujours tourner autour d'eux, dans une satisfaction quasi immédiate de leurs désirs. »

A cela s'ajoutent « une grande fragilité » et des « angoisses de l'abandon », selon Daniel Zagury, expert psychiatrique auprès de la cour d'appel de Paris, et auteur de *La Barbarie des hommes ordinaires* (L'Observatoire, 2018). « L'autre est la cheville ouvrière qui fait fonctionner l'ensemble de l'édifice. Et si elle défaille, c'est l'effondrement. » C'est le paradoxe de la plupart de ces meurtriers : « Ils vous disent : "C'est une déesse, elle est merveilleuse...", mais quand vous les écoutez bien, vous n'arrivez pas à percevoir comment elle était, à quoi elle ressemblait », relève le psychiatre.

« L'autre n'est pas reconnu comme tel », confirme Linda Tromeleue. La psychologue insiste sur l'absence d'égalité au sein de ces couples : « Ces hommes fonctionnent par prise de pouvoir. C'est une relation dissymétrique avec une domination. »

Narcissiques, dominateurs et angoissés à l'idée d'être abandonnés, les auteurs de féminicide minimisent également constamment la gravité de leurs actes. « Ils ont une communication paradoxale et abusive, explique Linda Tromeleue. Ils banalisent, mentent, manipulent, cachent les menaces de mort et les faits les plus graves. Ils nous parlent d'une "gifflette", et, quand on ouvre le dossier, on constate que l'homme a explosé le tympan de sa femme. D'où la nécessité de travailler avec les pièces judiciaires, car il est impossible de se fier uniquement à ce qu'ils disent. »

Ce décalage entre la perception de l'auteur et la réalité, Daniel Zagury l'a constaté très tôt



La tombe d'Hélène Bizieux, assassinée dans la Sarthe par son ex-mari à l'âge de 34 ans.

dans sa carrière de psychiatre, lorsqu'il faisait des vacances en prison. « Il y avait un type que j'aimais bien, un Italien qui s'appelait César. Je savais qu'il avait tué sa femme, mais pas grand-chose d'autre. C'était un mec très chaleureux, qui parlait beaucoup de sa souffrance. » Le jeune interne en psychiatrie apprend avec surprise que l'homme est condamné à trente ans de réclusion, une peine très lourde... « Ce type parlait de tous les trucs incroyables que sa femme lui avait fait endurer et racontait qu'un jour, malencontreusement, il avait eu une mauvaise réaction... En réalité, l'histoire n'était pas du tout celle-là, le dossier était absolument épouvantable. Mais sa perception était aussi une facette de la vérité : le pauvre type écorché, effondré, c'est aussi une crapule qui frappe sa femme régulièrement. Les deux sont complémentaires. »

Se poser en victime et faire reposer la faute sur l'autre est une constante chez les auteurs de féminicide. Ugur Akiner, 42 ans, est convaincu que rien ne serait arrivé s'il n'avait pas été poussé à bout par sa femme et ses quatre enfants, ce soir du 11 avril 2018, à Dunières (Haute-Loire). « Ils étaient un contre cinq, c'est pour ça que j'ai donné une gifle [à sa fille], et après, voilà la scène... », assure-t-il, navré, devant la juge d'instruction de Clermont-Ferrand. La « scène », euphémisation d'un meurtre sauvage qu'il reconnaît, mais ne mentionne jamais explicitement tout au long de son audition. Il assure que son but était de « calmer la situation » face à sa compagne, qui était « énervée ».

« Suicide de non-séparation »

Le témoignage de ses enfants raconte une tout autre histoire. Celle d'une nuit d'angoisse où l'homme a voulu forcer sa femme, qu'il violait régulièrement, à dormir avec lui sans pyjama. Alors que la situation s'envenime, Ugur Akiner va chercher son pistolet, réunit toute la famille dans le salon, menace de les tuer et de partir de la maison « comme si rien ne s'était passé ». Il s'empare également d'un couteau. Alors que sa fille tente d'appeler les gendarmes, il la gifle. Les enfants prennent la fuite. Quand le petit garçon revient chercher ses chaussons, peu après, il découvre le corps de sa mère ensanglanté, gisant près du canapé.

Interrogé par la juge d'instruction sur « les 31 plaies dont plusieurs béantes et pénétrantes et d'autres de défense » que présente le corps de son épouse, avec qui il était en instance de divorce, Ugur Akiner explique : « C'est les nerfs qui sont tombés. Je ne peux pas vous dire combien de coups j'ai donnés, je n'étais pas moi-même. Ça s'est passé en une fraction de seconde (...). Ma vie a basculé. » Pas un mot pour la défunte. Au contraire, il l'accable : « Ma femme disait à chaque fois s'il y a un problème qui se passe, vous accusez votre papa, ils étaient manipulés, mes enfants. » A propos de la cadette, âgée de 8 ans, cette phrase : « Ma petite fille aimait beaucoup sa maman, c'était quasiment le sac à main de sa maman. » Crudité de la formule, retranscrite sur procès-verbal.

Trois mois après cette audition devant la juge d'instruction, Ugur Akiner s'est pendu dans la cellule de sa prison. Comme lui, quelque 30 % des auteurs de féminicide mettent chaque année fin à leurs jours après avoir tué leur compagne, faits auxquels s'ajoutent 10 % de tentatives. La plupart d'entre eux agissent dans la foulée du meurtre, parfois avec la même arme.

S'il est difficile d'avancer une explication unique, Daniel Zagury analyse le meurtre suivi du suicide comme une façon de conjurer la perte de l'autre au moment où elle tente de s'échapper : « La séparation ne concerne que les vivants, si on meurt ensemble, on ne se sépare pas, on est ensemble pour l'éternité, avance le psychiatre. Le lien n'est pas rompu : c'est un suicide de non-séparation. »

L'emprise sur l'autre se prolonge jusque dans la mort. René Buttigieg avait pris l'habitude de répéter devant ses enfants ce message, à propos du couple qu'il formait avec leur mère, Agnès Rubègue : « On vit ensemble, on meurt ensemble. » Les phrases entendues au cours de notre année d'enquête résonnent à l'unisson comme autant de sordides échos. « Mon amour, je ne te tue pas, je t'emporte avec moi », a ainsi écrit un homme avant d'abattre sa femme d'un coup de fusil et de retourner l'arme contre lui. Privation ultime du libre arbitre, résumée au *Monde* par cette jeune femme dont le père a tué la mère dans son sommeil, avant de s'allonger à ses côtés et de se tirer une balle dans la tête : « Papa voulait se suicider mais maman, non, elle avait envie de vivre. » ■

NICOLA CHAPUIS, LUC LEROUX (MARSEILLE, CORRESPONDANT), FAUSTINE VINCENT

Des tueurs dominateurs, bien loin du « coup de folie »

« ILS BANALISENT, MENTENT, MANIPULENT, CACHENT LES MENACES DE MORT ET LES FAITS LES PLUS GRAVES. IL EST IMPOSSIBLE DE SE FIER UNIQUEMENT À CE QU'ILS DISENT »

LINDA TROMELEUE
psychologue clinicienne



« J'aurais pu sauver sa peau » : la détresse des proches

Pourquoi n'ont-ils rien vu ou rien fait avant que leur fille ou leur sœur soit tuée par son conjoint ? L'entourage des victimes est souvent rongé par les questions et les regrets

Voilà presque deux ans que Jean-Yves Force n'arrête pas de penser à ce coup de fil. Principal du collège La Ponétie à Aurillac, il était à trois mois de la retraite quand c'est arrivé.

Un matin, il a reçu l'appel étrange du mari de Céline Michau, une assistante d'éducation qu'il avait embauchée deux ans plus tôt, ravi de retrouver la jeune fille vive d'esprit qu'il avait connue en tant qu'élève. Eric Michau voulait s'assurer que son épouse, qu'il harcelait depuis leur séparation, n'entretenait pas une relation avec l'un des professeurs du collège.

Après avoir raccroché, Jean-Yves Force, interrogé, s'est demandé ce qu'il convenait de faire. Avec le recul, il se dit qu'il s'est sans doute posé la mauvaise question : « Suis-je légitime pour lui parler de sa vie privée ? » Par pudeur aussi, par crainte de se mêler de ce qui ne le regardait pas, il n'a pas osé. Lorsque Eric Michau l'a rappelé par la suite, à deux reprises, M. Force l'a trouvé dépressif, mais pas menaçant. Là encore, il n'a pas osé en parler à Céline Michau, qui ne lui avait jamais confié ce qu'elle endurait.

Le 25 avril 2018, quand un homme a surgi sur le parking du collège et a tiré sur elle, le principal a compris. « Je m'en veux beaucoup de ne pas en avoir parlé à Céline, dit-il aujourd'hui. J'aurais pu sauver sa peau, c'est pour ça que je suis en colère. Mais lui se faisait passer pour une victime. Je me suis fait embobiner. » En racontant, l'homme se prend la tête entre les mains.

Comme M. Force, nombre de proches de victimes de féminicide ressentent le miracle qui n'a pas eu lieu, à cause d'eux croient-ils, et cette phrase terrible : « J'aurais pu sauver sa peau. » Le principal sait qu'il agirait différemment aujourd'hui, mais une question, qui revient, parfois trop tard, chez les proches des victimes, l'obsède : « Comment interpréter les signaux faibles ? » A quoi perçoit-on qu'une femme est en danger de mort ?

VICTIMES COLLATÉRALES

Depuis mars 2019, *Le Monde* a rencontré plus d'une centaine de proches endeuillés par un féminicide en 2018. Parents, amis, collègues, lointaines connaissances, voisins, professionnels qui ont parfois accompagné ces femmes tuées par leurs conjoints. Une foule de victimes collatérales, souvent oubliées, prises dans la spirale du remords et de la honte. Pourquoi n'ont-ils rien vu ? Pourquoi ont-ils hésité à intervenir ? Craignaient-ils de se voir accusés de se mêler de ce qui ne les regardait pas ? Ont-ils eu peur de « briser une famille » ?

Près de deux ans après, beaucoup, toujours sous le choc, restent rongés par la culpabilité et par cette question, insupportable : com-

ment a-t-on pu laisser massacrer ainsi leur mère, leur fille ou leur voisine ? Tout au long de ces entretiens, il est souvent arrivé que nos interlocuteurs s'étonnent que personne n'ait rien fait, ou si peu. Il leur est aussi arrivé de s'accuser eux-mêmes de passivité.

Le 25 juin 2018, le jour du meurtre de Laetitia Schmitt, cela faisait huit ans que Maxime (le prénom a été modifié) habitait à Schweighouse-sur-Moder (Bas-Rhin), dans l'un de ces petits pavillons neufs dont les cours et les jardins sont offerts à la vue de tous. Il n'était pas chez lui ce matin-là, il n'a pas entendu les cris de sa voisine quand elle a été poignardée sur le seuil de sa porte par Julien Griffon, dont elle était en train de se séparer. Mais quand il a appris le meurtre, il s'est souvenu.

Ce devait être un an plus tôt, sans doute pendant l'été parce qu'il faisait chaud et qu'il était à vélo. C'était un samedi dans la nuit, il était une heure et demie. Ça, il en est certain parce qu'il sortait de son travail et qu'« il n'y avait pas un raton laveur dans les rues ». En rentrant chez lui, il est passé devant le 22, cité des Houblons. Il a assisté à une scène dont il n'a jamais parlé à personne : « Il était devant la porte, je ne sais pas ce qu'il foutait là, il la tenait comme ça. » En racontant ça, il fait un geste du bras, comme s'il enserrait la gorge de quelqu'un. Maxime soupire : « Après, ça a crié. Comme un couinement. Et un grand bruit. Puis plus rien. Il n'a peut-être rien fait ce soir-là parce que j'étais là... »

Ce que le voisin ignore, c'est que ce qu'il entrevoit brièvement ce soir-là est une scène de séquestration. Dans la nuit du 18 au 19 août 2017, Julien Griffon s'est acharné contre son épouse avec une rare violence. Aux gendarmes, deux mois plus tard, Laetitia Schmitt raconte : « Il s'est mis sur moi, il m'a giflée, m'a étranglée. Nous sommes ensuite descendus, et je ne voulais plus rentrer dans la maison. Et j'ai voulu crier. Il m'a mis la main sur la bouche et m'a tirée en me traînant jusqu'à l'intérieur de la maison. Il m'a alors giflée, frappée un peu partout sur le corps. Je crois que j'ai perdu connaissance. »

Quelle chose l'avait alarmé chez ce couple, c'est pourquoi Maxime avait ralenti devant cette maison ce soir-là, c'est pourquoi il y re-

« LES INDICES, C'EST VRAI QU'IL Y EN A EU PLEIN. MAIS ON NE S'EN REND PAS COMPTE. ON NE LES MET PAS BOUT À BOUT »

JEAN-MARC SCHMITT
père de Laetitia

pense souvent un an et demi après le meurtre : « Le gars, je sentais qu'il n'était pas clean. Elle, elle ne souriait jamais, elle avait mauvaise mine. Ils ne recevaient jamais personne. » Il n'a pas appelé les gendarmes parce qu'il lui a semblé que ça ressemblait à une dispute d'amoureux. « Je me suis dit que peut-être, sur le moment, son geste lui avait fait un peu mal... Si elle avait continué à gueuler, ou si je ne l'avais pas vue le lendemain, j'aurais appelé les flics. Mais là, je ne savais pas trop. » Et s'il avait réagi cette nuit-là ? Et s'il avait appelé la police ? Et s'il avait parlé à Laetitia le lendemain ? Et si, et si...

L'entourage le plus proche, lorsqu'il n'a pas assisté, comme ce voisin, à une scène de violence, se replonge dans les mois qui ont précédé le meurtre, à la recherche des signes avant-coureurs peut-être négligés. C'est un souvenir physique, celui de l'angoisse qui leur nouait le ventre et les faisait sursauter à chaque fois que le téléphone sonnait – ce qui leur fait dire qu'au fond ils avaient le pressentiment d'une catastrophe imminente. Une intuition balayée par le quotidien : « J'avais ma vie. » Ce n'est pas qu'une excuse. C'est un réflexe de survie : on ne peut pas s'alarmer à la moindre inflexion de voix ou au moindre SMS resté sans réponse. On se convainc que c'est moins grave, que la situation s'est améliorée, que ça va forcément aller.

« Les indices, c'est vrai qu'il y en a eu plein, dit Jean-Marc Schmitt, le père de Laetitia. La façon de s'habiller, de ne plus se maquiller... Mais on ne s'en rend pas compte. On ne les met pas bout à bout. Quand il lui fait une remarque désobligeante et qu'elle ne réagit pas, on se dit que c'est peut-être pour pas se donner en spectacle devant les autres. On trouve toujours une bonne raison pour que ce soit comme ça. »

Démuni, l'entourage ne sait pas toujours comment réagir. Jean-Marc Schmitt se souvient qu'après la plainte de Laetitia, on leur a dit : « Il faut être là pour elle. » « On était là pour elle, mais on ne savait pas trop comment lui parler. On a pu être un peu abrupts, parce que sa façon de voir les choses, à cette époque, ça nous irritait. Et donc, on a peut-être dit des choses maladroitement. Ça a peut-être produit plutôt l'effet inverse... Je me dis que si elle avait pu discuter avec une personne qui connaissait ce sujet, ça aurait marché. »

MÉCONNAISSANCE DE L'EMPRISE

La difficulté à comprendre la victime, alors qu'elle ne part pas ou qu'elle prend la défense de son conjoint, s'explique en partie par la méconnaissance des ressorts que constituent l'emprise et le contrôle coercitif, ces mécanismes qui ne vont pas l'un sans l'autre et qui expliquent la mainmise de l'auteur sur sa compagne.

Elodie Schneider, elle, a compris la gravité de la situation, un peu moins d'un an avant le meurtre de sa cousine, à la fin de l'été 2017, lorsque Laetitia Schmitt est sortie de l'hôpital, très affaiblie après un épisode de violence extrême : « Le premier sentiment de culpabilité, c'est de n'avoir rien vu pendant toutes ces années. Elle était quand même avec lui depuis dix-huit ans. Est-ce qu'on ne voit rien ou est-ce qu'on ne veut rien voir ? Est-ce que c'est parce que ces hommes arrivent à cacher leur manège ? Au final, on est tous plus ou moins manipulés. »

Les proches du meurtrier sont eux aussi pris par les mêmes regrets, à commencer par celui de n'avoir pas cru leur ami, fils ou père, capable d'une chose si horrible. Entendu comme témoin par la police, le jeune patron



A gauche, Azzedine et Alice Bougueffa, beau-frère et sœur de Sylvia Bouchet, tuée le 9 novembre 2018 par Ludovic Dimec, accusé de l'avoir poussée du haut d'un barrage, à Lapte (Haute-Loire). Ils s'occupent de sa fille aînée.

Au centre, le tatouage de Jean-Marc Schmitt, père de Laetitia, tuée le 25 juin 2018, dans le Bas-Rhin : « Une manière de l'avoir toujours près de moi. »

Ci-contre, Hélène de Ponsay relit les mots laissés lors de l'enterrement de sa sœur Marie-Alice Dibon, tuée, en région parisienne, par le compagnon de celle-ci, le 22 avril 2019.

d'une pizzeria, à Marseille, a reconnu avoir entendu l'un de ses amis déclarer, « à plusieurs reprises », en parlant de son épouse : « Je vais la tuer et me tuer ensuite. » Mais cela ne l'a pas alerté. Le 3 juillet 2018, René Buttigieg a tué Agnès Rubègue, avant de se suicider en plein cœur de Marseille. « J'étais à mille lieues de penser qu'il le ferait. Vous savez, c'est le genre de chose que tout le monde dit, surtout dans notre région... », peut-on lire dans la déposition du pizzaiolo. « C'était un vieux gueulard, une grande gueule, c'est pour cela que nous ne prenions pas au sérieux ce qu'il pouvait dire, c'est plus des choses dites en l'air sur un coup de colère. Enfin, c'est ce que je pensais, comme tout le monde, d'ailleurs. »

L'état de dégradation psychologique des auteurs, à quelques semaines du passage à l'acte, n'est pas toujours perçu comme une menace. Quelques semaines avant de tuer Martine Lunetto, son ex-compagne, le 19 septembre 2018, à Rognonas (Bouches-du-Rhône), Marc Gérin était devenu l'ombre de lui-même. Tout son entourage s'accordait à trouver que ce carrossier à la retraite vivait extrêmement mal le départ de Martine : « Cachets, rosé, clope sur clope... » il s'était isolé et passait ses journées à ressasser leur histoire, avait remarqué un membre de sa famille. Mais personne n'a cru qu'il pourrait faire du mal à quelqu'un d'autre qu'à lui-même.

Gwenaëlle non plus n'aurait jamais imaginé que son père, André, pouvait aller jusqu'à supprimer sa mère. « La vie de ma mère, ça été les choix de mon père », dit-elle. Le 7 mars 2018, c'est elle qui a découvert ses parents morts dans leur lit. André a tiré sur Danielle avant de retourner l'arme contre lui. Gwenaëlle a traversé les mois qui ont suivi « comme un zombie » : « C'était une douleur impossible à décrire, une boule au ventre permanente. » Parce que Gwenaëlle souhaitait comprendre, elle est allée rencontrer « une médium qui parle avec les défunts ». « J'ai pu entrer en contact avec ma mère. La première chose qu'elle m'a dite, c'est : "Je ne voulais pas ça. C'est un assassin." Ça m'a soulagée de parler avec maman et d'avoir des réponses. »

C'est le silence à toutes ses questions qui torture Françoise Poyvre. Cet hiver, elle a fêté son deuxième Noël sans sa fille, Sonia : « On dit que les mois apaisent, moi ça fait l'inverse », explique la secrétaire de mairie à la retraite, recroquevillée, le corps frêle, sur une chaise dans sa cuisine de Prissé-la-Charrière (Deux-Sèvres). Elle n'y arrive plus. « J'ai l'impression de la voir partout. Je lui parle tous les soirs : "T'aurais dû m'appeler, t'aurais dû me le dire, j'aurais été avec toi". » Certains jours, elle se laisse gagner par le ressac de cette culpabilité qui ne la lâche

plus. A-t-elle suffisamment protégé sa fille unique ? Françoise Poyvre n'en est plus sûre.

Elle revoit Sonia adolescente, au début des années 1990, follement éprise de son nouveau copain, Djamel Benhamou. Il n'était pas le gendre idéal, plutôt de la graine de voyou. Et déjà, Sonia était rentrée avec des bleus, et un œil au beurre noir. Françoise Poyvre avait compris tout de suite. Mille fois, elle a essayé de la convaincre : « Quand est-ce que tu vas te barrer ? Quand tu vas être entre quatre planches ? Tu n'as pas d'enfant, qu'est-ce que tu attends ? » Mais Sonia n'est pas partie ou n'a pas osé partir. Après la naissance de ses deux enfants, en 1999 et en 2001, Françoise a renoncé : « C'était une famille désormais. Je ne voulais pas m'immiscer dans sa vie. »

Dix-sept ans après, le 3 février 2018, Françoise Poyvre a reçu l'appel qu'elle n'attendait plus : sa fille lui annonçait que c'était fini, qu'elle quittait Djamel. Les semaines qui ont suivi, c'était « l'enfer sur terre, c'était même pire qu'avant ». Lorsqu'elles s'interposent en pareilles circonstances, les familles deviennent à leur tour les cibles du harcèlement du conjoint. SMS d'insultes et de menaces, traque au travail ou au supermarché, intimidations physiques, tentatives d'agression... Elle a supplié sa fille de porter plainte. Auditionné le lendemain du dépôt de plainte par Sonia, au commissariat de Niort, début avril 2018, Djamel Benhamou se fait confisquer son fusil et se voit remettre une convocation au tribunal, pour un procès prévu quatre mois plus tard, en août. « Pour nous, il n'y avait plus de risque imminent », explique M^{me} Grasseger, commissaire de police de Niort au moment du meurtre.

COLÈRE CONTRE LES INSTITUTIONS

Mais un homme déterminé à tuer peut surmonter la confiscation d'une arme : M. Benhamou s'est fait prêter un fusil par un ami sous prétexte de participer à un concours de ball-trap. Le 23 mai 2018, après une course-poursuite sur les hauteurs de Niort, il a tiré sur Sonia, avant de retourner l'arme contre lui. Comment Françoise Poyvre aurait-elle pu empêcher ça ? Elle avait bien pensé faire appel à une société de sécurité pour protéger sa fille, « mais ça coûtait 500 euros par jour », dit-elle. Mais est-ce à une mère d'embaucher un garde du corps pour faire dévier le cours d'un événement qui aurait dû alarmer davantage la police et la justice ?

À l'impuissance des familles s'ajoute parfois une colère immense contre les institutions, accusées d'avoir laissé faire. « J'ai une telle haine contre les policiers... » Assise au côté de son mari, dans le salon ensoleillé de leur

EST-CE À UNE MÈRE D'EMBAUCHER UN GARDE DU CORPS POUR FAIRE DÉVIER LE COURS D'UN ÉVÉNEMENT QUI AURAIT DÙ ALARMER LA POLICE ET LA JUSTICE ?

pavillon d'Ambarès-et-Lagrave (Gironde), Isabelle Ghilaci ne décolère pas. Sa sœur, Sylvie Salmon, a été tuée au petit matin, le 25 octobre 2018. Son ex-compagnon, Thierry Roche, lui a tiré dessus après l'avoir attendue toute la nuit dans le local à poubelles de sa résidence, à Artigues-près-Bordeaux (Gironde).

Pourquoi les policiers n'ont-ils pas protégé Sylvie alors qu'elle a porté plainte deux fois ? Pourquoi, malgré les menaces de mort, le harcèlement quotidien, les multiples SMS reçus, n'ont-ils pas jugé que la quinquagénnaire à la belle chevelure rousse était en danger immédiat ? Pourquoi ont-ils cru sur parole M. Roche ? L'énergieuse auxiliaire de vie n'a toujours pas la réponse à toutes ces questions et « ça [la] ronge de l'intérieur », dit-elle. « Quelque chose s'est cassé depuis que Sylvie est morte, déplore son mari, Gabriel. Il a tué Sylvie, mais il a tué Isabelle aussi, et nous, on en souffre. Elles étaient fusionnelles toutes les deux. »

Isabelle en veut beaucoup à l'Etat de la laisser comme ça, livrée à elle-même, toujours à rien d'exploser, à force de se débattre avec cette tristesse et cette colère immenses : « Quand il y a des attentats, on met en place des cellules psychologiques, on fait parler les personnes... Moi, personne ne m'a aidée. Quand j'ai appelé la police juste après sa mort, ils m'ont dit : "Surtout, madame, il faut se calmer, n'écoutez pas la télé, n'écoutez pas les journalistes. Faites un break pendant une quinzaine de jours". Mais quel break ? »

Jean-Marc Schmitt doit bien admettre que la formule consacrée dit vrai : « La vie continue. » Il faut se lever chaque matin, préparer le café et les tartines des enfants, faire tourner le moteur, rouler jusqu'à l'usine en Allemagne, parler d'autre chose, rentrer, s'habituer à ne plus jamais réussir à s'endormir. S'habituer aussi à ce que les autres vous « en » parlent moins. A la télé, les quelques minutes qui ont été consacrées à la mort de sa fille n'ont été suivies d'aucune autre. Que peuvent peser les morts de Laetitia Schmitt, d'Estelle Veneut, de Sonia Baillot d'Etiveaux, de Céline Michau, d'Agnès Rubègue, de Sylvie Salmon et de toutes les autres ? A peine mortes, les voilà disparues.

En 2019, les choses ont un peu changé. Les morts de ces femmes sont passées du rang de fait divers à celui de cause nationale. Les journalistes se sont mis à téléphoner, les associations aussi, pressant les familles de parler pour faire « changer les choses ». Jean-Marc Schmitt, le père de Laetitia, se dévoue volontiers : il a écrit aux députés du Bas-Rhin, il a accepté d'être auditionné pour le Grenelle des violences conjugales, il a manifesté devant le tribunal de grande instance de Strasbourg. Sa nièce,

Elodie Schneider, a elle aussi accepté de raconter le calvaire de sa cousine. Sur Facebook, elle relaie les prénoms des victimes, rappelle celui de sa cousine pour qu'il ne soit pas oublié.

Françoise Poyvre veut raconter l'histoire de sa fille, Sonia, « pour ne plus que ça arrive, ça fait trop de dégâts dans les familles ». Elle a même décidé d'écrire à Brigitte Macron pour lui dire qu'il fallait, sous cette présidence, « une prise de conscience sur le gravissime problème des violences faites aux femmes ». En juillet 2019, la femme du chef de l'Etat lui a « exprimé ses plus chaleureuses pensées » dans une lettre envoyée par son directeur de cabinet. Elle s'est sentie regonflée de courage, « métamorphosée ». Elle a fait moins de cauchemars pendant quelques semaines. Et c'est revenu. Françoise Poyvre, comme la plupart des familles privées de procès lorsque l'homme s'est donné la mort après avoir tué, est condamnée à imaginer à l'infini ce qui a bien pu provoquer le carnage.

Fanny, la fille de Martine Lunetto, qui ne se remet pas de la mort de sa mère, avec laquelle elle entretenait « une relation fusionnelle », a le sentiment de subir une double peine : « D'un coup, c'est stop, tout est fini. Il ne sera pas en prison. J'aurais aimé lui dire des choses, lui demander pourquoi. » La cérémonie religieuse organisée lors des obsèques de l'homme qui a tué sa mère l'a profondément choquée. « J'ai appelé le prêtre pour lui dire qu'une cérémonie pour un meurtrier, c'était le monde à l'envers. »

Rares sont les familles qui résistent à la déflagration du féminicide, qui scinde des familles en clans irréconciliables – victime contre bourreau. Jean-Marc Schmitt n'a interdit à personne d'assister aux obsèques de Laetitia. Il n'a rien dit quand son petit-fils a annoncé vouloir assister à celles de son père. Mais, dans la famille, on ne prononce plus le prénom du meurtrier. On dit « il » ou « monsieur ». Toutes les photos de lui ont été remises dans un carton. Jean-Marc Schmitt n'a pas osé les détruire par égard pour ses petits-enfants. Un soir, ils sont restés longtemps dans leur chambre, un conciliabule douloureux : devaient-ils garder leur nom ? L'ainé a annoncé à ses grands-parents, avec un sérieux qui les a bouleversés, qu'ils demeuraient des Griffon. Après tout, leur nom, c'est leur histoire.

SOLITUDE ET ANTIDÉPRESSEURS

Une histoire que Jean-Marc Schmitt voudrait reconstituer pour comprendre ce qu'a vécu sa fille, mais il ne parvient pas à lire les plaintes qu'il a retrouvées dans ses affaires. Il a peur de ce que ça peut lui faire de lire toute cette violence d'un coup. Quand c'est trop dur, il va soulever des poids dans la salle de sport de son quartier. A force, depuis la mort de Laetitia, son corps est devenu plus massif, il s'est taillé des bras et des épaules de boxeur. Ses petits-enfants, dont il a désormais la garde avec son épouse, se sont eux aussi jetés à corps perdu dans le sport. Tous les deux font de la boxe. En février, l'ainé a remporté le championnat de son club. Jean-Marc parle avec fierté de cette grande victoire, il est content de voir le petit s'impliquer comme ça. Et, en même temps, c'est bouleversant d'imaginer la puissance de la rage dans laquelle son petit-fils doit puiser et dont ses camarades ignorent tout. On ne raconte pas facilement que son père a tué sa mère avant de se suicider.

Mais on peut réapprendre à vivre. « Vous seriez venu l'année dernière, je ne vous aurais pas reçu de la même façon », dit en souriant Alexandre Gradoux, attaché à la terrasse d'un bar proche de la gare de Nice, en cette fin février. « Aujourd'hui, je peux dire : je suis le fils de mon père qui a tué sa femme, sans être débordé par l'émotion. » Neuf mois d'arrêt-maladie, une longue solitude qui s'est imposée avec pour seule compagne sa chienne, Wi-Fi, des journées à regarder le plafond « avec du feu dans la tête » et des antidépresseurs dans le sang, des nuits envahies par l'angoisse durant lesquelles il apostrophait son père : « Tu m'as bousillé ! T'es content de me voir comme cela ? »

Le 7 juillet 2018, à Salernes (Var), Yves Gradoux, 58 ans, a tué d'une balle dans la tête sa femme, Viviane, une belle-mère que ses deux fils aiment beaucoup. Ils ne comprennent pas « cet attentat dans la famille », comme ils disent. D'une retraite dans un monastère sur les îles de Lérins, non loin de Cannes, Alexandre a retenu le conseil d'un moine : « Ne faites pas de votre histoire un mausolée. » Psychoclinicien, Alexandre a fait de son histoire une pièce de théâtre. Quand il a mis un point final à ce texte, il a respiré de nouveau : « Il y a maintenant des jours où je ne pense pas à mon père. » ■

ZINEB DRYEF, JÉRÉMIE LAMOTHE, LUC LEROUX (MARSEILLE, CORRESPONDANT) ET FAUSTINE VINCENT

« Moi, ce jour-là, j'ai tout perdu »

Fanny, fille d'une victime de féminicide, raconte sa lente reconstruction et celle de sa jeune sœur



Fanny, à Montpellier, en novembre 2019. Alors qu'ils parlaient de se séparer, le père de Fanny a tué sa mère de plusieurs coups de couteau, le 26 décembre 2018. Il est depuis incarcéré.

TÉMOIGNAGE

CLERMONT-FERRAND - envoyée spéciale

Fanny, 21 ans, est étudiante en école de commerce. Le 26 décembre 2018, son père, employé de mairie, a tué sa mère, professeure, dans la maison familiale près de Clermont-Ferrand.

C'était le lendemain de Noël, le 26 décembre 2018, dans la maison de mes parents. J'étais chez moi, à 10 km de là, mais ma petite sœur, 15 ans, était présente. Ça faisait des semaines que mes parents parlaient de se séparer. On a eu une enfance idyllique, on formait une belle famille, mais mon père, qui a eu une enfance difficile, allait très mal depuis quelque temps. Ma mère ne l'aimait plus, elle restait pour ma sœur et moi. Mon père, lui, était toujours amoureux et n'acceptait pas le divorce.

Ce matin-là, mes parents discutaient dans le salon. Ma mère lui a dit calmement : « C'est bon, on divorce. » Quand ma sœur s'est levée, ils sont allés à l'étage continuer la discussion. Puis ma sœur a entendu un cri strident. Elle a vite grimpé les escaliers. Mon père était sur le lit en train d'étrangler ma mère. Ma sœur a fait le tour du lit, elle lui a hurlé dessus pour

qu'il la lâche, mais il était littéralement hors de lui, comme absent. Elle est descendue appeler les secours, puis elle a attendu dans le salon, avec notre chienne.

Mon père avait un couteau dans la poche de sa polaire. Il l'a planté sept fois dans la gorge de ma mère. On m'a dit que ça avait touché sa carotide et qu'elle n'avait pas souffert, mais c'est ridicule, elle a dû avoir si peur.

Ensuite il s'est lavé les mains, il est redescendu dans le salon et a serré ma sœur dans les bras. Il lui a dit : « Ta mère m'a obligé. Je suis désolé pour tout ça. C'est la dernière fois que tu me vois. » Puis il a mis une corde dans la voiture pour aller se suicider, mais il a été intercepté par les gendarmes.

Je ne veux plus que mon père m'écrive
Nos psys pensent qu'en fait ma sœur a tout vu, mais qu'elle en a refoulé une partie. Le soir même, elle a été prise en charge par une cellule psychologique d'urgence au CHU de Clermont-Ferrand.

Mon père est incarcéré à la prison de Riom (Puy-de-Dôme). J'ai encore reçu une lettre de lui ce matin. Sans doute parce que c'est bientôt mon anniversaire. C'est la treizième ou quatorzième que je reçois. Il me dit qu'il pense à moi, m'appelle

« bébé love » et me raconte sa vie en détention. Il m'a écrit qu'il avait rencontré un « homme formidable », avec qui il regarde des films, avec qui il fait du sport et raconte ses souvenirs : « Dire qu'il a fallu que je me retrouve en prison pour rencontrer un mec aussi top ! Nous sommes soudés, et ce n'est pas rien ! » Cet homme, c'est Ludovic Dimec, celui qui a aussi tué sa femme, Sylvia Bouchet, en 2018.

Je ne veux plus que mon père m'écrive. J'ai déjà fait la demande plusieurs fois par le biais de mon avocat, mais ça continue. Au début, recevoir ses lettres, c'était très dur, parce que mon cerveau a cru que mes parents étaient morts le 26 décembre. Alors quand j'ai reçu la première, ça m'a fait disjoncter, je me suis rendu compte qu'en fait il est toujours vivant, et que c'est encore un deuil à porter. S'il s'était suicidé, ça aurait été plus simple.

Ce que les gens ont du mal à comprendre, c'est que moi, ce jour-là, j'ai perdu ma mère, mais j'ai aussi perdu mon père, la maison dans laquelle j'ai grandi... J'ai tout perdu. Ce n'est pas un simple accident où il reste un parent sur lequel vous pouvez vous reposer. C'est tout qui s'écroule. Je n'ai eu aucun soutien de la part de ma famille. Beaucoup se sont dit : « Elle est majeure, elle sait comment gérer. »

« CE QUI REND LES CHOSES ENCORE PLUS DIFFICILES, C'EST QUE J'AI EU UN PÈRE FORMIDABLE »

Ce qui rend les choses encore plus difficiles, c'est que j'ai eu un père formidable. Il n'avait jamais été violent auparavant, ni avec ma mère ni avec moi. Et ma mère était tout sauf une femme battue. C'était une féministe, indépendante, avec une force de caractère exceptionnelle. Elle n'aurait jamais toléré qu'il lève la main sur elle. Elle m'avait mise en garde : « Si un homme te frappe, tu pars aussitôt. Rien au monde ne peut justifier ça. »

Cette ambiguïté des sentiments envers mon père, c'est le plus dur à gérer, entre l'amour, le respect, l'admiration que j'ai eus pour lui, et le fait que maintenant je le haisse au point que ça puisse dévorer

tous ces autres sentiments. J'aurais préféré qu'il soit exécutable et ne se soit jamais occupé de nous, ça aurait été moins compliqué d'accepter ce qu'il a fait. Je ne lui veux pas de mal, juste ne plus en entendre parler. La priorité, aujourd'hui, c'est gérer la mort de ma maman, pas la relation future avec mon père.

Ma sœur gère les choses différemment. Elle le réclame. Au début, je l'ai hébergée chez moi, puis elle est allée chez mes grands-parents, mais ça s'est mal passé. Aujourd'hui, elle est placée en foyer. Mon père a gardé l'autorité parentale, donc le juge l'avait consulté par vidéoconférence, en prison, pour demander son avis sur l'endroit où elle irait. Ce qui est tout aussi révoltant, c'est que s'il a un jour besoin d'aller en Ehpad, ce sera à nous de payer. Après ce qu'il a fait, ce n'est pas normal qu'on ait des devoirs financiers envers lui.

Un vide énorme

Depuis septembre, ma sœur a le droit d'aller le voir toutes les trois semaines au parloir, mais ça la perturbe énormément. Moi, je pleure toujours, mais j'avance, je suis retournée à la fac, j'ai passé les concours et intégré une école de commerce. Pour elle, se reconstruire sera beaucoup plus long. Au début, elle entendait ma mère hurler toutes les nuits. Avec ma sœur, on a du mal à se sentir proches en ce moment parce que ce processus de deuil est très différent. Pendant un temps, elle ne voulait plus me voir.

J'ai peur de revoir mon père au procès. Pour moi, le père modèle qui m'a élevée, il est mort. On dit souvent que les enfants sont une partie de leurs parents, mais moi, ma maman, c'était une partie de moi. Depuis, il y a un vide énorme. C'est comme un trou béant au milieu de la poitrine, qui vous dévore entièrement. Je suis en train d'écrire un livre sur tout ça. C'est une façon d'extérioriser le mal. J'avais pensé l'intituler « Quand mon père a tué ma mère », mais je vais l'appeler « Vingt ans avec elle ».

J'ai fait l'éloge de ma mère aux obsèques. Sans la force qu'elle m'a donnée, je n'aurais jamais été capable de supporter sa perte. C'est tout un travail de deuil à faire au quotidien. Je me dis : qui sera là à ma remise de diplôme ? A mon mariage ? A mon accouchement ? J'ai parfois pensé à me suicider, mais j'ai mon copain, ma sœur, et puis je n'ai que 21 ans. Alors même si ma mère ne sera pas là pour les échéances importantes, je veux les vivre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
FAUSTINE VINCENT

MAGALI CARTIGNY

Pour les enfants, un traumatisme proche de celui des victimes de guerre

UNE MÈRE DANS UN CERCUEIL et un père en cellule. Ces enfants ne dormiront ni ne joueront plus dans leur chambre, ne reverront plus leurs copains d'école, seront placés dans une autre famille. En 2018, 82 enfants sont devenus orphelins après un féminicide : 57 étaient présents au moment du crime, 29 en ont été directement témoins. Dans trois cas, ce sont eux qui ont donné l'alerte. Le plus souvent, dans l'urgence, la police confie ces enfants à une tante, une voisine, un grand-parent. Quelques-uns sont conduits à l'hôpital.

« Contrairement aux accidents de la route, il n'y a pas de prise en charge systématique des enfants, alors qu'il s'agit du pire traumatisme qui soit : la première figure d'attachement tuée par la principale figure de protection », regrette Ernestine Ronai, présidente de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes, à Bobigny.

Flash-back, insomnies, énurésie, troubles de la concentration et du comportement, phobie sociale, retard du développement, mutisme... « Pour les violences conjugales, 60 % des enfants présentent des troubles de stress post-traumatique. En cas de féminicides, le taux atteint 100 % des cas », rappelle Karen Sadlier, docteure en psychologie clinique. L'impact est comparable à celui des victimes de guerre. Surtout, ils

peuvent répéter, parfois avec des conséquences sur plusieurs générations, ces schémas de violence.

En 2014, un protocole unique en France a été mis en place par le parquet de Bobigny en collaboration avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes. Il permet une hospitalisation automatique, sous X et pendant trois jours au minimum – le plus souvent une semaine –, des enfants témoins ou présents lors d'homicides et de tentatives d'homicides conjugaux. Vingt-huit enfants âgés de 6 mois à 12 ans ont ainsi été suivis en psycho-trauma depuis cinq ans par l'hôpital pilote Robert-Ballanger, à Aulnay-sous-Bois. Deux fois par an, un comité de pilotage réunissant tous les partenaires fait le point sur les cas cliniques, la procédure judiciaire et la garde des enfants.

L'enjeu de l'autorité parentale

La généralisation de ce dispositif sur l'ensemble du territoire n'a pas été retenue par le Grenelle contre les violences conjugales, dont les conclusions ont été rendues le 25 novembre 2019. A Paris, le procureur de la République, Rémy Heitz, ancien président du tribunal de Bobigny, cherche toutefois un hôpital pilote. Et le parquet de Lyon, dirigé par une ancienne procureure de Seine-Saint-Denis, devrait tester ce protocole à

Lyon et à Villefranche-sur-Saône. Pas simple, cependant, de trouver des médecins volontaires et des lits, à budget constant, alors que l'hôpital, déjà en souffrance, fait face à une crise sanitaire sans précédent.

Un autre enjeu a surgi lors du Grenelle contre les violences conjugales, celui de l'autorité parentale. Dans les faits, il est rare que le père ne conserve pas ses droits en cas de féminicide. De la prison, il continue de prendre les décisions ; au niveau scolaire sur l'orientation, mais aussi sur les opérations médicales. Il peut ainsi autoriser ou interdire que son enfant bénéficie de soins psychologiques spécifiques, et exiger des visites au parloir.

« Un mari violent peut être un bon père », entend-on. « Or, l'état des connaissances et l'expérience montrent que c'est une erreur grossière : un mari violent est un père dangereux », affirme le juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny, Edouard Durand. Lors des conclusions du Grenelle, il a été décidé de suspendre « de plein droit l'autorité parentale dès la phase d'enquête ou d'instruction » en cas de féminicide, ainsi que de supprimer « l'obligation alimentaire qui contraint les enfants à subvenir aux besoins de leur père, y compris quand ce dernier a assassiné leur mère ». ■

Le « crime passionnel », un si commode alibi

Dépeindre les homicides conjugaux comme des actes isolés découlant d'un amour fou a longtemps été une stratégie de défense payante, mais cette notion a toujours divisé

Lorsque *Le Monde* le rencontre en ce mois d'avril 2019 pour tenter de comprendre comment son client en est venu à « jeter » sa compagne du haut d'un barrage, André Buffard, l'un des ténors du barreau de Saint-Etienne, est catégorique : « C'est ce qu'on appelait autrefois un crime passionnel. » En quarante-sept ans de carrière, cet avocat, dont la crinière blanche hirsute rappelle astucieusement celle du lion majestueux encadré au mur, en a vu d'autres. Suffisamment pour soutenir qu'il existe deux sortes d'homicides conjugaux : « D'un côté, ceux pour lesquels on savait que ça finirait mal, avec des femmes qui fuient un fou furieux, de l'autre, ceux pour lesquels ça explose d'un coup, sans violence annonciatrice. »

Le meurtre de Sylvia Bouchet par son client, Ludovic Dimec, appartient à la deuxième catégorie, affirme-t-il. « Ce n'est pas le dossier classique des violences conjugales, parce que ça n'était pas prévisible. C'est simplement que, quand il voit sa bonne femme avec un autre, ça le rend fou. » Il caresse sa baguette. « Ce qui est impressionnant, c'est la façon dont ça s'est passé. On se dit : "Putain, il l'a balancée du barrage !" Aujourd'hui, il explique que c'était en grande partie accidentel. » Il lui reste quelques mois pour construire un récit susceptible de convaincre les jurés au procès.

Aucune réalité juridique

André Buffard n'est pas le seul à faire la distinction entre les homicides conjugaux considérés comme « prévisibles », commis à l'issue d'années de violences conjugales, et les autres, qui seraient des « crimes passionnels », survenus soudainement, sur un simple « coup de folie ». L'enquête qu'a menée *Le Monde* pendant un an sur les féminicides perpétrés en 2018 montre toutefois qu'une telle distinction est dénuée de sens. En explorant minutieusement les dossiers, en interrogeant les proches, en reconstituant l'histoire intime du couple, on constate que les violences, psychologiques ou physiques, étaient présentes la plupart du temps. Des signaux d'alerte rarement identifiés ou judiciairisés : sur les quelque 220 000 femmes qui se disent victimes de violences conjugales chaque année, moins d'une sur cinq porte plainte.

La notion de crime passionnel a longtemps prospéré sur la méconnaissance de la mécanique des homicides conjugaux, très peu étudiée, en véhiculant l'interprétation trompeuse que le meurtre serait un acte isolé découlant d'un « amour fou ». Les avocats eux-mêmes ont habilement entretenu ce malentendu : il est plus facile de défendre un meurtrier dépeint comme un amoureux désespéré qu'un homme violent.



Au bord de l'Oise, au nord-ouest de Paris, où le corps de Marie-Alice Dibon a été retrouvé en avril 2019 flottant dans un sac de voyage. Son compagnon lui avait fait avaler des somnifères avant de l'étouffer.

L'avocate Habiba Touré, qui a épluché cinquante dossiers de meurtres conjugaux à travers la France pour rédiger sa thèse sur le crime passionnel, fait le même constat. « Des confrères évoquent souvent ces meurtres comme résultant d'un "pétage de plombs", surtout quand l'auteur donne l'impression d'être bien intégré dans la société, remarque-t-elle. Mais personne n'est dans le huis clos du couple et, en réalité, les cas où il n'y a eu aucune violence avant sont rares. » Lorsqu'elle soutient sa thèse, en 2007, Habiba Touré entère le crime passionnel : non, il ne s'agit pas de « crimes de la passion », mais de « crimes d'amour-propre », commis « à une écrasante majorité par des hommes », dont les motifs évoqués mettent en avant des « blessures narcissiques » et « une chosification de l'autre, considéré comme sa propriété ».

C'est, à quelques mots près, exactement la même théorie que soutenait un siècle plus tôt le magistrat Anatole Béard des Glaieux, longtemps président de la cour d'appel de Paris. Dans ses Mémoires consacrés aux passions criminelles et à leurs remèdes, *Souvenirs d'un président d'assises* (1893), il affirme que les meurtres que « l'avocat s'empresse de transcrire devant la cour d'assises en crimes passionnels » ne sont pas, dans la grande majorité des cas, ce qu'ils prétendent être : « La passion n'a rien à voir dans un dévouement provoqué par le dépit, l'amour-propre froissé, le regret d'une habitude perdue. »

L'expression même de crime passionnel n'a aucune réalité juridique, elle n'existe pas dans le code pénal. « La justice n'a jamais parlé de crime passionnel. Cette formule est née sous la plume des journalistes au XIX^e siècle », rappelle l'historien Frédéric Chauvaud, professeur d'histoire à l'université de Poitiers. A cette période, la presse, notamment *Le Petit Journal*, quotidien parisien à grand tirage, regorge de ces histoires de femmes, de maris et d'amants tués. Meurtres et victimes sont dépeints comme des personnages de théâtre de boulevard. On plaint le mari malheureux, on vilipende la femme qui lui a brisé le cœur. Les feuilletonistes exaltent la jalousie de ces hommes qui, guidés par une

passion si pure qu'elle ne supporte pas le moindre obstacle, finissent par se rendre justice eux-mêmes.

« L'opinion y voit quelque chose de beau, raconte l'historienne du droit Victoria Vanneau, auteure de *La Paix des ménages* (Anamosa, 2016). A l'époque, on distingue plus nettement encore qu'aujourd'hui ce crime dit "de passion" des autres meurtres conjugaux, pour lesquels on retenait le mobile "dissensions domestiques". » Pour autant, Victoria Vanneau insiste sur le fait que le XIX^e siècle ne fermait pas les yeux sur les violences conjugales. Ces meurtres perpétrés par des hommes dont on savait qu'ils étaient violents envers leurs femmes étaient punis sévèrement. Pas les meurtres commis au nom de l'amour. « Le crime passionnel devient une catégorie populaire utilisée de façon commode par les avocats, analyse Frédéric Chauvaud. Cette notion entraîne d'ailleurs l'indulgence des jurys – exclusivement masculins jusqu'en 1946 – qui peuvent être plus sensibles au crime passionnel qu'aux meurtres liés à des cambriolages. »

« Un débat fémino-féministe »

Plus d'un siècle plus tard, plaider le crime passionnel demeure une stratégie payante. Laurent Rauzier, avocat à Clermont-Ferrand, s'est lui-même livré à l'exercice il y a une dizaine d'années. « Il y a une dimension du beau, de tuer par amour, argumente-t-il. En défense, il est évident qu'on va appuyer sur cet aspect-là, le côté tragique de cet amour non partagé. Un crime passionnel, s'il n'y a pas d'acte de torture, les gens sont plus à l'écoute. On a quand même de l'empathie pour ces accusés amoureux qui

tuent leur compagne, parce qu'on ne veut pas être trompé. » L'argumentaire a payé pour son client, un homme « hyper jaloux », qui avait tué son épouse à coups de couteau après la rupture : « Il n'a pas eu une peine énorme : six ou sept ans de prison », se souvient Laurent Rauzier. Il s'étonne que l'expression « crime passionnel » soit devenue controversée, sinon bannie. « Entre avocats, on l'emploie, bien sûr. Moi, elle ne me gêne pas. C'est bien un débat fémino-féministe », peste-t-il.

Le débat est pourtant ancien, observe Frédéric Chauvaud. L'historien relève qu'à travers les époques l'écrasante majorité des meurtres conjugaux ont été commis par des hommes : « Il s'agit bien de s'emparer du corps des femmes parce qu'elles sont des femmes. Certains l'expliquent déjà au XIX^e siècle : seul existe un crime de propriétaire, son auteur ne supportant pas que son épouse lui échappe. » A l'époque déjà, « parler de crime passionnel ou familial, c'est amoindrir ».

En 2003, l'affaire Bertrand Cantat – le chanteur du groupe Noir Désir bat à mort sa compagne, Marie Trintignant, le 27 juillet 2003, dans leur chambre d'hôtel à Vilnius – divise profondément la société française sur cette question : s'agit-il d'une passion amoureuse qui a mal tourné ou de la violence débridée d'un homme possessif ? Un policier lituanien, « à l'aune de son expérience des drames passionnels », résume ainsi l'affaire dans *Le Monde* (6 septembre 2003) : « Une histoire de couple et de jalousie qui fait surgir la folie et la bestialité humaines, imprévisibles cinq minutes avant. » Pendant le procès, le chanteur lui-même, s'adressant aux enfants de Marie Trintignant, déclare : « Il n'y a pas eu de haine. Marie n'est pas morte de ça. (...) J'aimais Marie au-delà de tout ce qu'il est possible d'imaginer. »

Appelée à la barre, Nadine Trintignant, la mère de Marie, prend la parole au nom de toutes les femmes victimes de violences conjugales, rendant obscène cette déclaration d'amour : « Si cet homme est pardonné, ce serait comme si chaque homme aimant une femme portait en lui une promesse de mort pour nous. »

Dix-sept ans ont passé depuis la mort de Marie Trintignant. « C'est

le point de bascule, observe Victoria Vanneau. Depuis, on parle moins de tuer par amour. » Dans les cours d'assises, plaider le crime passionnel est devenu plus rare. Le mouvement #metoo est passé par là. Le Grenelle contre les violences conjugales fin 2019 aussi, obligeant le monde judiciaire à avancer à marche forcée vers une meilleure prise en compte des violences faites aux femmes. En moins d'un an, le mot « féminicide » est lui-même sorti des cercles militants pour s'imposer dans le débat public. Pourtant, le « crime passionnel » résiste.

« Une crispation »

En ce matin de juillet 2019, à Aurillac, la tenue du Grenelle a déjà été annoncée partout dans la presse lorsque Peggy-Anne Julien s'apprete à défendre son client, Jean-Jacques Loukanou, accusé d'avoir tué sa femme de treize coups de couteau. « Je vais plaider le crime passionnel », annonce l'avocate. Mais pas n'importe quel crime passionnel. « J'ai regardé dans Wikipédia, dit-elle en sortant son téléphone. La première définition, c'est l'émotion qui prend le dessus, l'ensemble des pulsions. L'amour intense, c'est seulement la deuxième définition. » En optant pour la première, elle espère convaincre les jurés que son client a été « envahi par l'émotion au point que cela ait anéanti son raisonnement » au moment de passer à l'acte.

Elle sait que l'exercice confine au numéro d'équilibriste. « En ce moment, on sent une crispation, observe cette quadragénaire à l'allure soignée. Ça devient plus compliqué de défendre un auteur. La parole de la victime est sacralisée. » La première définition de la passion n'a pas convaincu les jurés : Jean-Jacques Loukanou a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle.

Les avocats ne sont pas les seuls à se sentir bousculés au sein du monde judiciaire. Partout, les résistances sont palpables. « Je n'aime pas qu'on dise : "Il ne faut pas dire drame passionnel, c'est un féminicide", lâche d'emblée le procureur de Clermont-Ferrand, Eric Maillaud. Je n'ose plus le dire, mais tuer parce qu'on ne supporte pas d'être plaqué, c'est pas un meurtre par amour, mais c'est

quand même moins grave que de tuer pour voler ! » C'est dit. La période #metoo lui a laissé un souvenir pénible : « On a même critiqué des chansons de Johnny ! »

Le procureur fait allusion à *Requiem pour un fou*, un succès de 1976 du chanteur, qui raconte l'histoire d'un homme cerné par la police après avoir tué sa femme. Quand Marie-Claudette Bouchet, 81 ans, a appris que la chanson allait être rééditée, elle a eu la nausée. En 2018, c'est sa fille, Sylvia, qui a été « jetée » du haut du barrage par son ancien compagnon. D'une voix timide mais tremblante de rage contenue, la vieille dame a laissé en septembre 2019 ce message sur notre répondeur : « Rééditer cette chanson dans laquelle il dit qu'il a tué par amour sa compagne. "Tué par amour !" Je trouve ça révoltant. Ça passe mal... ça passe pas. »

Imaginaire collectif contaminé

La notion de « crime d'amour » a tant irrigué la littérature, la musique, le cinéma, le théâtre qu'elle a contaminé l'imaginaire collectif. La mort fait partie intégrante du récit amoureux, comme si la noblesse et la glorification de la passion amoureuse avaient réussi à occulter l'ignominie du meurtre. Les auteurs de féminicides eux-mêmes n'ont souvent que ce mot, « l'amour », à la bouche, comme *Le Monde* l'a constaté au cours de cette année d'enquête.

« Je lui ai dit que je l'aimais et je l'ai basculée » par-dessus le barrage, a raconté l'ancien compagnon de Sylvia Bouchet aux enquêteurs. « Mon amour, je ne te tue pas, je t'emporte avec moi », a écrit un autre avant d'abattre sa femme d'un coup de fusil et de retourner l'arme contre lui. « Ah... qu'est-ce que ça peut faire faire, l'amour », a soupiré, songeur, un gendarme à l'évocation d'une scène de crime : une femme tuée d'une quarantaine de coups de couteau au seuil de sa porte.

L'enquête du *Monde* montre que les homicides conjugaux sont avant tout des crimes de possession : des hommes se croient propriétaires de leur femme et la massacrent lorsqu'elle tente de leur échapper. Le crime passionnel n'existe pas. Il n'a jamais existé. ■

ZINEB DRYEF
ET FAUSTINE VINCENT

« TUER PARCE QU'ON NE SUPPORTE PAS D'ÊTRE PLAQUÉ, C'EST QUAND MÊME MOINS GRAVE QUE DE TUER POUR VOLER ! »

ÉRIC MAILLAUD
procureur
de Clermont-Ferrand

Camille Froidevaux-Metterie

« La logique patriarcale la plus pure se loge au cœur de l'intime »

Les féminicides sont devenus un phénomène sociétal et un fait politique, explique la philosophe et professeure de science politique

ENTRETIEN

Camille Froidevaux-Metterie est venue au féminisme par la maternité, percutée par la difficulté à gérer sa vie familiale et son poste à l'université. Depuis, elle a écrit plusieurs ouvrages sur le sujet et se définit comme une philosophe féministe. Elle est professeure de science politique et chargée de la mission égalité-diversité à l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'année 2019 a vu l'installation du mot « féminicide » dans les médias et sur la place publique. Comment s'inscrit-il dans l'histoire des idées féministes ?

C'est la suite logique du mouvement #metoo, lequel s'inscrit lui-même dans une dynamique un peu antérieure que j'ai appelée la bataille de l'intime. Au début des années 2010, on observe la reviviscence d'un certain nombre de combats reliés entre eux par le fil rouge de l'intime. Que ce soit autour de la question des règles, de l'exploration des organes génitaux et du plaisir, ou sur le terrain des violences faites aux femmes, on assiste à une intense réactivation des questions corporelles qui indique que le féminisme vit à son « tournant génital ».

#metoo n'a pas été une explosion isolée dans le ciel féministe, c'est une expression parmi d'autres de ce retour aux fondamentaux rendu possible par une nouvelle génération de féministes. Dans la période fondatrice des années 1970, le corps des femmes comme lieu par excellence de la domination masculine est au cœur de tous les combats, la bataille de la procréation débouchant sur la conquête des droits contraceptifs. Mais il est ensuite recouvert par d'autres causes.

Lesquelles ?

Dans les années 1980, les femmes investissent massivement le monde professionnel, elles engagent alors la bataille du travail, celle de l'égalité salariale et du plafond de verre. La féminisation de la société ébranle son socle patriarcal et débouche, dans les années 1990, sur la bataille de la famille dont on élargit les modalités (pacs et loi sur l'adoption). Cela nous conduit aux années 2000, où s'enclenche la bataille du genre, soit la lutte contre l'enfermement des individus dans des rôles genrés. Et puis, à l'orée des années 2010, on s'aperçoit un peu soudainement que le domaine de l'intime était resté hors de la prise féministe. C'est ce que va faire ressortir le scandale des féminicides.

Le crime conjugal a toujours existé. Pourquoi est-il redécouvert, sous ce nouveau nom de « féminicide » ?

Tout s'est passé comme si les femmes avaient dû payer leur émancipation sociale du prix de leur aliénation privée. Libres et émancipées dans la société, du moins sur le plan des principes, elles ont dû demeurer des corps « à disposition ». La psychanalyste Joan Riviere a développé dans les années 1920 cette idée intéressante selon laquelle les femmes qui s'accomplissent socialement doivent continuer de donner aux hommes le gage qu'elles sont toujours bien des femmes. C'est la « féminité-masquerade » par laquelle une femme dissi-

mule derrière les critères de la féminité accomplie la position masculine qu'elle a pu conquérir dans le monde du travail. Les féminicides constituent en quelque sorte le paroxysme de cette logique par laquelle les hommes dénie aux femmes la liberté conquise.

Il y a souvent cette formule dans les manifestations : « le silence tue ». Quel est le rôle de la honte dans la survenue d'un féminicide ?

La philosophe américaine Sandra Lee Bartky a théorisé le fait que la honte était structurellement féminine. Elle la définit comme un sentiment permanent d'inadéquation par lequel les femmes se sentent imparfaites, inférieures ou diminuées, ce qui permet aux mécanismes de la domination masculine de perdurer. Par de nombreux vecteurs de socialisation, les filles intériorisent un ensemble d'attitudes et d'opinions négatives vis-à-vis d'elles-mêmes. J'ai par exemple pu observer dans mon enquête sur les seins des femmes comment les adolescentes étaient très tôt insatisfaites de leur apparence.

La honte devient ainsi un véritable mode d'être-au-monde féminin qui fait le lit de la violence conjugale et des féminicides. On connaît bien ce phénomène de l'inversion de culpabilité : les femmes battues pensent que c'est de leur faute, elles n'ont pas bien préparé le repas ou elles n'étaient pas habillées comme il fallait. Ayant intériorisé la norme de leur infériorité, elles se rendent responsables de la violence qu'elles subissent selon une logique aberrante mais difficile à ébranler.

Pourquoi ces hommes utilisent-ils la violence conjugale ? Pourquoi mettent-ils en place un contrôle sur leurs compagnes ?

On peut considérer la violence conjugale comme une tentative pour récupérer par la force quelque chose que l'on ne possède pas. L'homme violent s'efforce d'imposer sa volonté en annihilant celle de sa compagne. Mais il s'aperçoit que, s'il tient sa chair, il ne peut jamais tenir ni sa subjectivité ni sa liberté, il sait que cela lui échappera toujours. D'où une spirale de violence qui peut aller jusqu'au meurtre. Cette entreprise de contrôle absolu témoigne d'une impossibilité à reconnaître l'altérité et l'humanité même de l'autre. Ce que cela révèle, c'est la dimension systémique du patriarcat.

« TOUT S'EST PASSÉ COMME SI LES FEMMES AVAIENT DÛ PAYER LEUR ÉMANCIPATION SOCIALE DU PRIX DE LEUR ALIÉNATION PRIVÉE »



Camille Froidevaux-Metterie, à Paris, en février 2019. AGLAË BORY

Les violences familiales sont des violences héritées, elles s'inscrivent dans la longue histoire de la hiérarchie sexuée du monde. Depuis les origines antiques, les femmes ont été définies au regard de leur fonction procréatrice et assignées pour cela au foyer. Ce schéma a survécu au tournant de la modernité politique. Chez Rousseau, par exemple, la famille patriarcale est la condition de la société démocratique. C'est ce socle traditionnel qui a été ébranlé dans les années 1970, quand les féministes se sont battues pour démontrer que la sphère domestique était le lieu originel de la domination masculine, entreprenant de débarrasser les femmes de la conjugalité et de la maternité obligatoires pour qu'elles deviennent enfin des sujets de droits.

« C'était sa chose » : de nombreux proches de victimes ont utilisé cette expression pour décrire la relation conjugale à l'œuvre avant le féminicide...

Dans ces couples, la femme est au summum de sa condition objectivée, un objet appropriable et possédé. Un objet, on le transforme, on le façonne, c'est malléable : on peut repeindre une chaise comme on peut la casser. Les victimes meurent sous les coups pour avoir été réduites à la condition de corps « à disposition ». C'est le propre des féminicides que de réactiver la définition fonctionnaliste qui fait des femmes des corps sexuels, maternels et domestiques, toujours au service des hommes.

L'ONU englobe dans les « atteintes faites aux femmes » les féminicides, les crimes d'honneur ou les viols de guerre. Quel est votre regard sur cette analogie ?

L'analogie fonctionne car tous ces crimes sont motivés par des ressorts patriarcaux profonds, ils renvoient à la même représentation de l'infériorité et de la soumission des femmes. La permanence de la hiérarchie sexuée au sein de nos sociétés prétendument égalitaires est scandaleuse. Elle nous rappelle douloureusement que la logique patriarcale la plus pure se loge au cœur de l'intime.

Que pensez-vous de l'idée selon laquelle les violents conjugaux établissent ce que l'on pourrait qualifier de « dictature domestique » au sein du foyer ?

En science politique, il existe des critères pour mesurer le glissement d'une démocratie

vers un régime autoritaire. Le premier d'entre eux, c'est l'atteinte à la liberté d'expression, parce qu'elle signale une volonté dictatoriale de restreindre la pluralité des opinions. Dans ces couples, le violent conjugal se comporte comme un leader autoritaire : il punit par la violence la parole critique, voire toute parole. Au sein d'un couple préféminicide, comme dans une dictature, il n'y a pas de véritable relation, la domination fonctionne à sens unique, elle est arbitraire. Dans une démocratie, le lien entre dirigeants et citoyens est circulaire, c'est un lien où le vote et l'obéissance volontaire légitiment les détenteurs du pouvoir.

Le féminicide n'est plus intime, il est devenu un phénomène sociétal. Pourrait-il même être un fait politique ?

Oui, car le féminicide marque le déni fait aux femmes de leur statut de sujet de droits et remet en cause les soubassements mêmes de notre démocratie. Ces meurtres font abstraction de la rupture féministe qui a permis aux femmes de devenir libres et égales. Ils sont moyenâgeux au sens propre du terme : ils manifestent la rémanence de la condition patriarcale qui fait des femmes des corps à disposition. Il y a environ 150 femmes tuées par an, mais il suffirait de trois voire d'une seule pour que cela soit un scandale. Aussi longtemps que des femmes mourront parce qu'elles sont des femmes, on restera dans le mirage de l'égalité. La démocratie garantit la protection vis-à-vis de l'arbitraire ; dès lors que celui-ci menace quelques-uns de ses membres, c'est tout l'édifice et le sens même de la vie démocratique qui sont menacés.

Pourquoi certains hommes ont-ils du mal à s'approprier le sujet des féminicides ?

C'est très compliqué pour eux. Je travaille à la réalisation d'un documentaire qui tente de saisir ce que le féminisme a fait aux hommes depuis 1970. Pour les cinq générations d'hommes que nous rencontrons, cela implique de se poser la question de savoir s'ils ont été irrespectueux, dominants ou violents envers les femmes au cours de leur vie. Les réactions sont typiques, on les voit à l'image se tortiller sur leur siège, gigoter, être gênés. Je crois que c'est difficile pour un homme de penser ses privilèges hérités et de renoncer aux bénéfices de la domination. Il n'a en fait aucun intérêt à cela, il a même tout à y perdre. Fort heureusement, certains l'acceptent et contribuent à faire avancer l'égalité.

Que disent les féminicides de notre vision de l'amour ?

Ils disent ce que l'amour n'est pas : il n'est pas la possession, il n'est pas la propriété. Le couple repose sur un accord consenti entre deux personnes libres, accord qui peut être rompu par l'une des deux parties dès qu'elle le souhaite. L'amour n'est ni un acquis ni une certitude, c'est un espace dans lequel il faut accepter de douter et d'être fragilisé. Le violent conjugal ne parvient pas à penser l'amour en dehors de la prise, il veut contrôler la volonté de l'autre. Mais les sentiments ne sont pas appropriables, on ne peut pas obliger quelqu'un à vous aimer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LORRAINE DE FOUCHER

FÉMINICIDES

UN AN D'ENQUÊTE SUR LES FÉMINICIDES EN FRANCE, PAR LA RÉDACTION DU MONDE.

UN DOCUMENTAIRE RÉALISÉ PAR LORRAINE DE FOUCHER, CORÉALISÉ PAR JEREMY FREY

UNE COPRODUCTION LE MONDE ET BANGUMI AVEC LA PARTICIPATION DE FRANCE TÉLÉVISIONS

UN DOCUMENTAIRE INÉDIT, SUIVI D'UN DÉBAT LE MARDI 2 JUIN À 21H05 SUR **2**

BANGUMI

Le Monde